

**L'éditorial  
d'Arlette  
Laguiller**

p. 3

**Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !**

**Lutte  
Ouvrière**  
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1849 - 9 janvier 2004 - prix : 1 €

# Le crash d'un charter

## La recherche criminelle de la rentabilité



Chirac

**Ses vœux et  
ses cadeaux  
au patronat**

p. 3

PS-PCF-Verts

**En désordre  
au premier  
tour, alignés  
au second**

p. 4

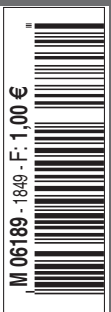
Accidents  
du travail

**Les patrons  
ne veulent  
pas payer**

p. 13

**Chômeurs : des ressources  
misérables, encore réduites**

p. 7



## Sommaire

### Politique

p 4 ■ PS, Verts, PCF, aux élections régionales

### Leur société

p 5 ■ Le PS et le chômage  
■ Fillon généralise la précarité du travail  
■ Les femmes fonctionnaires pénalisées pour la retraite

p 6 ■ Les intermittents continuent leur lutte  
■ Les sans-papiers occupent une école à Saint-Denis

p 7 ■ Ressources encore réduites pour les chômeurs  
■ La CFDT persiste et signera encore

### Tribune

p 6 ■ Haïti, 500 ans de capitalisme

### Dans le monde

p 8 et 9 ■ Le séisme en Iran  
■ L'honneur gagné des refuzniks israéliens  
■ Afganistan : constitution ou pas, la guerre continue  
■ Irak : un détenu battu à mort par les soldats anglais

p 10 ■ Argentine deux ans après la chute de De la Rúa  
■ Italie : Parmalat et tous les autres

■ Milliardaires en Suisse

p 16 ■ Portugal : pour le droit à l'avortement  
■ Italie : le Vatican et la procréation médicalement assistée

### Dans les entreprises

p 11 ■ Martinique, Guadeloupe et Guyane : grève illimitée des employés de banque  
■ Le « service minimum » à la RATP

p 12 ■ Epidémie de légionellose près de Lens : chantage sur la santé  
■ Pollution par les rois de l'acier  
■ Grève à Conforama (Alès)

p 13 ■ Accidents du travail : le patronat veut payer le moins possible  
■ Veolia (ex-Vivendi) le bon tuyau des canalisations

p 14 ■ Huntsman et Formica (Quillan-Aude) : 190 emplois supprimés  
■ Atofina (Jarrie près de Grenoble) : grève du nettoyage

p 15 ■ Fausses créations d'emplois à Renault-Cléon  
■ Renault-Flins : mobilisation pour les salaires  
■ Peugeot-Citroën (Rennes) : la direction recule sur la cinquième semaine

## • Transport aérien

# Le profit tue

**Un spécialiste du risque, reconnu par les autorités européennes et chargé de mission par la Direction générale de l'aviation civile, déclarait à une journaliste du Monde qui l'interrogeait à propos du crash de Charm-el-Cheikh que la maintenance des charters n'était pas en cause. « Celle-ci est imposée par les règlements, contrôlée par les autorités, elle est commune à tous les types d'avions en service et est, de plus, presque toujours sous-traitée à de grandes compagnies aériennes. »**

A supposer que cela soit exact, ce qui est loin d'être prouvé, ce n'est même pas rassurant. Les lois et les règlements ne sont en principe pas faits pour être contournés, mais c'est quand même ce qui se passe dans la plupart des cas. La loi du profit passe avant tout, y compris dans les compagnies régulières mais bien sûr plus encore dans les compagnies charters. Même si une réglementation et des normes de sécurité identi-

ques devraient s'appliquer, « il est difficile de pouvoir offrir les mêmes prestations techniques lorsque les prix des billets sont plus faibles », reconnaissait un pilote de ligne et « expert enquêtes-accident ». Et il est facile d'imaginer les économies réalisées sur ces « prestations techniques » lorsqu'on apprend qu'une compagnie comme Air France, qui a ses propres ateliers de maintenance, envoie certains de ses appareils en Afrique du Sud ou en Thaïlande, là où les coûts d'entretien sont de 30 % moins chers, du fait du moindre coût de la main-d'œuvre et des délais plus rapides, c'est-à-dire nécessairement d'un entretien moins efficace et moins complet. Et pour les mêmes raisons d'économies, Air France négocie actuellement un accord de sous-traitance avec Aeroflot, compagnie russe qui emploie une main-d'œuvre encore moins chère qu'en Thaïlande...

Quant aux contrôles qui devraient normalement permettre de vérifier le respect des lois et des règlements, en particulier en matière de sécurité des



appareils, ils sont effectués par des sociétés qui elles aussi obéissent avant tout à la loi du commerce, de la concurrence et du profit. On sait à quel laxisme cela peut conduire et à quelles catastrophes, comme l'ont montré les différentes marées noires ou l'explosion de l'usine AZF de Toulouse.

De ce point de vue, les autorités suisses ne valent d'ailleurs pas mieux que les autres. Pour s'en convaincre, il faut se souvenir de l'été 2002, lorsqu'un avion civil russe et un avion cargo allemand s'étaient percutés au-dessus du lac de Constance, faisant 71 morts. L'enquête avait mis en cause le contrôle aérien suisse privatisé et il était apparu que la tour de

contrôle ne comptait qu'un seul contrôleur aérien au moment de la catastrophe ainsi que des appareils de contrôle en panne. Quant aux États-Unis, les années quatre-vingt-dix ont été marquées par une série de catastrophes aériennes, liées à la déréglementation et au laxisme de l'autorité de contrôle de sécurité. L'accident le plus important eut lieu au-dessus de la Floride, en 1996, faisant 110 morts. L'enquête qui suivit fit apparaître la non-vérification du contrat de maintenance et des règles d'entretien, ainsi que le non-respect des obligations en matière de produits dangereux, transportés en toute illégalité en même temps que les passagers par ce DC9 d'une grande compagnie aérienne américaine.

Même si le transport civil aérien reste le moyen de transport le plus sûr selon les statistiques des accidents, la recherche du maximum de rentabilité se fait là aussi au prix d'une diminution de la sécurité pour le personnel et les passagers. Ce n'est pas la malchance qui est responsable des morts de l'avion de Charm-el-Cheikh mais bien la loi du profit.

L.P.

Au sommaire de

## Lutte de Classe n°77 Décembre 2003 – Janvier 2004

- Textes du 33<sup>e</sup> Congrès de Lutte Ouvrière
- Documents : le protocole d'accord LO-LCR pour les élections régionales et européennes

Prix : 1,5 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro



## LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

### Adresser toute correspondance à :

**LUTTE OUVRIÈRE**  
B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron  
153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

### SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

	ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE		
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
<b>France, DOM-TOM</b>	35 €	18 €	15 €
<b>DOM-TOM, par avion</b>	50 €	25 €	21 €
<b>Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada</b>	60 €	30 €	15 €
<b>Asie Océanie autre Amérique</b>	75 €	38 €	26 €
<b>Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)</b>	90 €	45 €	32 €

### BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL et VILLE : .....

COMPLÉMENT D'ADRESSE .....

Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de : .....

Règlement :

par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,

par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise  
du 5 janvier 2004



# À la recherche de la rentabilité

La recherche des responsabilités de la catastrophe de Charm-El-Cheikh qui a fait 148 morts s'oriente vers la compagnie de charters affrétée par le tour-opérateur.

Au fil des jours, on apprend que la compagnie avait déjà connu deux incidents qui avaient obligé ses avions à un atterrissage forcé et qu'elle était par ailleurs interdite dans l'espace aérien suisse, pour des manquements graves à la sécurité.

Cette explication est-elle la bonne ? L'enquête le dira... ou ne le dira pas.

Mais la question des responsabilités pose surtout celle de la course au profit à laquelle se livrent les compagnies d'aviation, les voyagistes, les tour-opérateurs et toutes les entreprises qui font leurs profits dans le tourisme.

Pour être une destination exotique, Charm-El-Cheikh n'en est pas moins destinée à une clientèle relativement populaire. Ce village de vacances construit entre mer et désert est le sous-produit de ce qu'on intitule la « démocratisation du tourisme ». La clientèle des riches, de ceux qui peuvent se payer des palaces à 1000 euros minimum la nuit, ou un de ces paradis pour milliardaires des Bahamas, des Seychelles ou de Sardaigne, rapporte beaucoup par individu, mais c'est une clientèle restreinte.

Les grandes entreprises du tourisme se sont développées en s'enrichissant sur une clientèle plus modeste mais bien plus nombreuse. Les voyagistes se livrent une concurrence acharnée pour attirer les clients vers des destinations lointaines. Pour offrir des prix concurrentiels, ils font des économies sur les coûts. C'est facile sur les lieux de séjour, hôtels à étoiles ou villages de vacances, car ces « paradis exotiques » sont, en général, des pays pauvres où la main-d'œuvre est bon marché aussi bien pour construire les hôtels qu'ensuite pour en assurer le fonctionnement.

Pour peser à la baisse sur le coût des transports aériens on a inventé les charters : ces avions qui, contrairement aux lignes régulières, ne circulent que lorsqu'ils sont rentables. Les compagnies de charters, elles aussi en concurrence les unes avec les autres, réduisent leurs propres coûts en faisant des économies sur le personnel, en n'étant pas regardantes

sur la qualification des pilotes mal payés, en imposant à leurs avions un rythme de rotation élevé (l'avion de Charm-El-Cheikh est reparti une heure seulement après son arrivée). Elles réduisent aussi au maximum les frais d'entretien.

Les autorités affirment que les contrôles sont les mêmes pour les avions de ligne et pour les charters et que ces contrôles doivent respecter une réglementation internationale. Mais des pilotes rappellent que la réglementation est à minima et qu'une compagnie qui respecte vraiment la sécurité doit ajouter d'autres contrôles aux minima obligatoires. Les grandes compagnies elles-mêmes le font de moins en moins, car pour être concurrentielles, elles font, elles aussi, des économies sur la main-d'œuvre, sur le temps d'immobilisation des appareils. Autant dire que les compagnies de charters ne le font pas car c'est précisément sur ces « détails » qu'elles font leurs profits.

De surcroît, les autorités étatiques censées faire respecter ces règles sont elles-mêmes engagées dans une concurrence à la déréglementation, à la dérégulation. Et les services de l'aviation civile, qui sont chargés de contrôler les compagnies, voire de la sécurité des vols eux-mêmes, sont de plus en plus livrés à des sociétés privées.

Le transport sur mer a montré, au travers des catastrophes maritimes de l'*Erika* ou du *Prestige*, comment des compagnies aussi riches que Total jonglent avec les règles, se défont de leurs responsabilités sur des sous-traitants, voire sur un bouc émissaire individuel.

Les privatisations et la course au profit ont conduit en Grande-Bretagne à des catastrophes même dans le transport ferroviaire, réputé parmi les plus sûrs. En devenant une industrie, le tourisme n'échappe pas à la règle.

L'industrie du tourisme est aussi loin de l'industrie chimique que le village de vacances de Charm-El-Cheikh est loin d'AZF à Toulouse. Et pourtant, les deux catastrophes ont quelque chose de commun.

Ceux qui sont partis en fin d'année pour des cieux qu'ils croyaient plus cléments ont peut-être échappé au stress quotidien et, pour certains d'entre eux, aux risques de leur métier. Ils n'ont pas échappé à la logique du système économique.

Arlette LAGUILLER

## Les bons vœux de Chirac aux licenciés

Chirac a annoncé dans ses vœux de nouvel an une « loi de mobilisation pour l'emploi ». Au même moment prenaient effet les mesures privant 180 000 chômeurs de l'indemnité que leur versaient jusque-là les Assedic. Sous couvert de lutte contre le chômage, la guerre contre l'ensemble de la classe ouvrière que mène le gouvernement ne connaît pas de trêve. Les quelques mots précisant – si l'on ose le dire – le contenu de la future loi le montrent.

Comme nouveauté, Chirac a annoncé la suppression progressive de la taxe professionnelle, au nom du mensonge, répété depuis vingt ans que pour permettre aux entreprises d'embaucher il faudrait commencer par baisser leurs charges. « Se mobiliser pour l'emploi,

c'est permettre aux entreprises de donner leur pleine mesure », a affirmé Chirac. C'est ce que leurs patrons ont fait au long de l'année écoulée et des années précédentes en licenciant à tour de bras. Il y a actuellement 140 000 chômeurs de plus qu'il y a un an. 2003 a été marquée par une longue liste de fermeture d'usines : Métaleurop, Daewoo, Arcelor, Matra dont on a entendu parler, mais aussi des centaines d'autres dont les travailleurs ont été jetés à la rue, sans que l'opinion en soit informée. Pour 2004, les grands groupes ont annoncé qu'il en irait de même. Alstom, Aventis, Alcatel, Arcelor et leurs semblables ont en cours des plans de réduction d'effectifs qui s'étendent sur plusieurs années. Et Chirac n'a nullement l'intention de les brider. Le haut fonc-



tionnaire qu'il a nommé pour coordonner l'action de l'État en la matière fait ce constat sans état d'âme apparent : « Les restructurations, dit-il, n'ont pas de raison de s'arrêter. Elles pourraient même s'accélérer dans certains secteurs ». Le ministère du Travail a enregistré que les dizaines de milliers d'emplois supprimés dans l'industrie sont loin d'être compensés par ceux

créés dans le secteur des services. Emplois qui sont souvent des emplois précaires.

Autant dire que s'il n'en tient qu'à Chirac, les licenciés ont encore de beaux jours devant eux. Ce n'est pas contre eux qu'il appelle à la riposte.

Contre les travailleurs, la loi sur l'emploi aura pour objectif « d'alléger les procédures inutiles et les charges excessives », deux vieilles lunes chères au Medef de Seillière. Quelques pas de plus sont à prévoir dans le démantèlement des protections que le code du travail peut encore offrir aux salariés. L'instauration du « contrat de mission », ce CDD de longue durée que François Fillon se propose de mettre en place pour le substituer peu à peu au CDI, en est sans doute un avant-goût. De l'autre côté, les allègements de

charges patronales vont continuer. Le patronat a pourtant montré, en 2003 comme depuis des décennies, son absence de volonté de créer des emplois quels que soient les avantages fiscaux ou autres qui lui étaient concédés. Ainsi le chômage des jeunes a augmenté cette année, alors même qu'était mis en place le « Contrat Jeune en Entreprise » qui exonère totalement l'employeur de charges les deux premières années et de 50 % pour la troisième. Cette mesure a permis aux patrons de dépenser moins pour l'embauche de salariés dont il avait de toute façon besoin.

Plus de précarité pour les travailleurs, plus de profits pour les patrons, Chirac garde le cap en 2004 comme en 2003.

Daniel MESCLA

• Élections régionales

# PS-Verts-PCF en désordre au premier tour, alignés au second

**Les tractations entre les formations de l'ex-gauche plurielle en vue des prochaines élections régionales ont abouti, très laborieusement, à la mise sur pied de listes communes PS, PCF et Verts dès le premier tour dans sept régions sur vingt-deux. Le PS et les Verts se retrouveront ensemble dans onze régions. De leur côté le PS et le PCF se sont mis d'accord, pour le moment, dans quinze régions, mais toutes les fédérations du PCF ne se sont pas prononcées pour se présenter sur une liste unique. Le PCF n'a décidé de présenter ses propres listes qu'en Île-de-France, en Picardie et dans le Nord-Pas-de-Calais.**

Cette diversité fait désordre. Elle est le reflet moins de divergences politiques que de calculs et d'hésitations politiciennes. Pour les Verts comme pour le PCF, il s'agit, avant de se placer sur orbite autour du PS, de tenter de mesurer leur poids électoral afin de marchander, dans les moins mauvaises conditions possibles, le prix de leur ralliement. Pour le PCF, qui garde une base militante, affaiblie certes mais qui reste présente dans les entreprises et les quartiers populaires, bien plus que pour

les Verts qui n'ont pas ce type de souci, il s'agit de prendre en compte le souhait des militants qui acceptent mal que son identité soit de plus en plus gommée. Cette situation l'oblige à ce jeu de balance : se satelliser d'entrée autour du PS, ou choisir d'apparaître sous son étiquette, au risque de ne pas atteindre les 5 % des suffrages nécessaires pour pouvoir négocier des places sur une liste d'union de la gauche au second tour, et donc de perdre les élus dont il disposait encore.

Bien sûr tout se remettra en ordre au second tour, puisque les ex-partenaires de la gauche plurielle se retrouveront sur une même liste, si les règles du scrutin – la barre des 5 % – le leur permet. Et dans tous les cas, ils soutiendront une même liste afin, selon une formule qui a déjà servi, de « battre la droite ».

Comme si cela pouvait être un objectif pour le monde du travail et la population laborieuse. « Battre la droite », dans ce jeu d'alternance entre notables qui ne diffèrent que par l'étiquette, mais pas par la politique qu'ils mènent, c'est entrer dans un jeu de dupes. On en a fait l'expérience, il y a peu, au plan national avec le gouvernement Jospin, et au plan régional dans un certain nombre de régions. D'ailleurs, ceux-là



**Hollande, entre les Verts Contassot et Lemaire. En Île-de-France, les Verts préfèrent tenir que courir et se présenteront d'emblée avec le PS.**

mêmes qui nous expliquent que l'enjeu de mars prochain serait de « battre cette droite » nous appelaient à voter, donc à cautionner, Chirac que l'on voit à l'œuvre aujourd'hui, flanqué de ses lieutenants, Raffarin, Sarkozy, Fillon, Ferry et quelques autres.

Cette prétendue gauche, qui n'hésite pas à franchir les frontières qui la séparent de la droite sur le terrain politique, et encore plus sur le terrain social (n'a-t-elle pas constitué nombre de dossiers qu'utilisent Raffarin, Fillon, Sarkozy pour s'attaquer aux droits des travailleurs, en matière de retraite, de garantie santé, etc. ?) en est encore à se chercher un programme « commun », sur lequel elle envisage de rassembler une nouvelle fois ses alliés – ou ses comparses – d'hier. Cette tâche semble ardue, qui ne consiste qu'à trouver des mots qui s'ajoutent à d'autres mots, pour ne rien dire qui fâche quiconque, ni les partenaires souhaités ni la bourgeoisie en tout cas. C'est la manière pour ces bons apôtres

de faire dans le réalisme.

Pourtant il serait simple de dire, dès maintenant, qu'elle serait prête à abolir toutes les décisions scélérates, anti-sociales, prises depuis 2002 par l'équipe Raffarin-Chirac. Qu'il s'agisse de la loi Fillon sur les retraites, et du même coup celle de Balladur qui abolissait les 37 années et demi de cotisation pour accéder à une retraite à taux plein dans le secteur privé ; ou qu'il s'agisse d'abolir les lois qui amputent gravement l'indemnisation des chômeurs, de revenir sur la remise en cause du statut des intermittents, de doter l'Éducation nationale et le service de santé de moyens budgétaires qui permettent à tous d'accéder dans les meilleures conditions à l'instruction et aux soins. Il faudrait aussi imposer au patronat l'interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des profits, et toutes les grandes entreprises en font, soit directement, soit par filiales ou sociétés écrans interposées. Ces mesures de sauvegarde sociale devraient être une priorité pour tous ceux qui se pré-

sentent comme les défenseurs des intérêts essentiels de la population laborieuse. Défendre ces mesures serait la seule façon de défendre une politique qui se distingue nettement de celle de la droite. Ce serait cela, et seulement cela, « battre » vraiment « la droite ».

Ce serait plus difficile à faire qu'à dire ? C'est vrai, mais encore faudrait-il au moins commencer par le dire, et préparer les esprits, préparer les travailleurs au combat nécessaire pour imposer ces mesures, agir pour que le rapport de forces s'inverse entre les travailleurs et leurs exploiters, non seulement dans les urnes, mais dans les entreprises et les quartiers.

C'est cela être réalistes. Au lieu de cela, le PS et les Verts se proposent simplement de préparer ce qu'ils appellent « une alternative politique pour 2007 ». Ce n'est que répéter une rengaine qu'on n'a que trop entendue, avec l'espoir, fondé, d'y rallier la direction du PCF.

Jean-Pierre VIAL

• Légion d'honneur

# Un représentant du capital

Jean-Charles Naouri vient de recevoir la légion d'honneur. Entre autres choses il s'est fait connaître en se taillant la 25<sup>e</sup> plus grande fortune du pays en pillant l'argent public et en faisant perdre leur gagne-pain à des milliers de travailleurs, dont ceux de Moulinex. Il est aujourd'hui propriétaire, entre autres, des magasins Casino, Rallye et Go Sport.

Au milieu des années 1980, Naouri fut un grand commis de l'État. Bérégovoy, le Premier ministre socialiste, en fit son directeur de cabinet, d'abord

aux Affaires sociales puis aux Finances. C'était l'époque où la gauche n'avait pas de mots assez élogieux pour vanter les marchés financiers. Après l'alternance de 1986 et l'arrivée de Balladur au ministère des Finances, Naouri quitta les services de l'État pour un nid doré à la banque Rothschild, le temps de créer sa propre société d'investissement Euris.

Sa mise de fonds était minime mais ses relations, au gré des dîners en ville et des virées sur la Côte, abondantes. Ainsi se retrouva-t-il associé à Hazan,

le financier de l'émir du Qatar, à Marciano, un entrepreneur marocain très en cour chez le roi du Maroc Hassan II, ou encore au patron de presse britannique Robert Maxwell, actionnaire de TF1 au début de sa privatisation par Mitterrand et escroc de haut vol qui a renfloué sa trésorerie en pillant la caisse de retraite de ses salariés anglais.

Au début des années 1990, Naouri trouva encore mieux auprès du Crédit Lyonnais dont les largesses allaient amplement lui profiter,

comme à bien d'autres affairistes. Naouri en tira un pactole de 38 millions d'euros. Il se paya alors Rallye, Casino dont il préside le conseil d'administration depuis 1994, année où il est devenu le principal actionnaire de Moulinex. Pas plutôt installé à la tête de l'usine produisant de l'électroménager, un plan de 2 600 suppressions d'emplois sur trois ans fut mis en place. En 1998, un nouveau plan dit social a été mis en œuvre et Naouri, lui, s'est retiré du capital en empochant une plus-value de 320 millions

de francs. Trois ans plus tard, le dépôt de bilan du groupe était prononcé, et se traduisait par le licenciement de plus de trois mille salariés. Ce fut une catastrophe pour les salariés et du même coup pour la région de Basse-Normandie, où se trouvaient les quatre usines qui ont fermé et des dizaines d'entreprises sous-traitantes qui ont supprimé des emplois.

Bref l'État, en rendant les « honneurs » à ce prédateur, salue un de ses représentants.

Annie ROLIN

## • Le PS et le chômage

# Une « autre démarche » ... du pareil au même

L'intervention de Chirac du 31 décembre et son annonce d'une « grande loi de mobilisation sur l'emploi » ont contraint les dirigeants du Parti Socialiste à réagir, campagne électorale oblige. Le premier secrétaire du PS, Hollande, a annoncé, le 4 janvier, lors d'une émission du Grand jury RTL-Le Monde-LCI qu'il aurait une « autre démarche » pour l'emploi que celle du gouvernement de droite.

Hollande fait mine de s'indigner de l'attitude de Chirac : « J'ai été surpris par sa désinvolture. Le 31 décembre, il dit qu'il faut se mobiliser pour l'emploi ;

quatre « pistes ». « D'abord, dit-il, il faut une relance de la croissance en soutenant la consommation, aujourd'hui freinée par la modération salariale à l'œuvre depuis dix-huit mois ». Dix-huit mois ? N'est-ce pas plutôt depuis plus de vingt ans ? Mauroy, alors qu'il était Premier ministre de Mitterrand, n'a-t-il pas décidé, en 1982, du blocage des salaires ? Aujourd'hui, le PS n'a pas plus qu'alors l'intention de rompre avec la « modération salariale ».

La deuxième piste du plan de Hollande consiste en un changement du mode de calcul des cotisations sociales, « en partant de la richesse produite, la

continuer à arroser les patrons avec l'argent public, le PS est pour, comme l'avoue le même Eric Besson, dans une interview au journal *Le Parisien* du mardi 6 janvier : « Quant à la baisse des charges, si le coût du travail des personnes les moins qualifiées peut être un objectif, c'est à deux conditions : ne pas le faire sans contrepartie et ne pas parier en permanence sur la précarité ». Le PS ne renonce pas à baisser les charges sociales pour les patrons, mais seulement, et vaguement, d'y mettre des conditions.

Les deux dernières propositions du plan de Hollande ne sont pas plus convaincantes. Il propose en effet, plutôt que le RMA, un « contrat d'insertion » pour tout chômeur de plus de deux ans ainsi que « la création d'emplois d'utilité sociale » sur le plan régional, « financés par l'État et les collectivités locales dans tous les domaines où il y a des besoins ». Il s'agirait donc de créer de nouveaux contrats précaires et sous-payés, sous un autre nom. La gauche, quand elle était au gouvernement, n'a d'ailleurs pas fait autre chose que d'augmenter la précarité. Les emplois créés, selon le porte-parole socialiste, grâce aux 35 heures et à la création des contrats d'emplois-jeunes, ont été pour la plupart des emplois précaires, en contrats à durée déterminée ou en intérim, ou bien encore des emplois à temps partiel imposé ne procurant que des ressources inférieures au Smic.

Hollande va avoir du mal à convaincre les travailleurs que le PS pourrait mener une politique différente de celle qu'il a menée quand il était au pouvoir, et de celle que mènent aujourd'hui Chirac et Raffarin. Le gouvernement de droite attaque les travailleurs, durement et à visage découvert, sans chercher à masquer son soutien aux plus riches et au patronat. Mais le Parti Socialiste ne peut faire oublier le triste bilan de son gouvernement qui se montra, lui aussi, infiniment plus sensible aux arguments patronaux qu'aux besoins des classes populaires.

Aline RETESSE

## • Fillon et les « contrats de mission »

# Généraliser la précarité du travail

Dans ses projets, le gouvernement a évoqué un nouveau type de contrat de travail qu'il pourrait mettre en place : les « contrats de mission », qui apparemment s'inscrivent dans les projets de Chirac pour « relancer l'emploi ».

Ces nouveaux contrats devraient permettre au patronat d'embaucher des travailleurs le temps de lancer un nouveau produit ou de mettre en route une entreprise. À la différence des contrats à durée déterminée, ceux-ci ne seraient a priori pas limités dans le temps, sans être pour autant des contrats à durée indéterminée. En fait, les salariés ne connaîtraient pas à l'avance la durée de leur contrat de travail ; en revanche, les patrons auraient à tout moment la pos-

sibilité de mettre fin au contrat, et donc de les licencier sans autre forme de procès et sans que les salariés puissent prétendre à une indemnité.

Avec ces contrats à durée déterminée... à durée illimitée, Chirac et Fillon s'apprentent non pas à relancer l'emploi, mais à accroître la précarité de ceux qui sont à la recherche d'un emploi, comme de tous les salariés. Déterminé à satisfaire tous les vœux du Medef, le gouvernement entend profiter ainsi de la situation pour satisfaire une de ses vieilles revendications, en libérant les patrons des quelques protections dont bénéficient encore les salariés avec l'actuelle législation du travail.

R.M.

## • Retraite

# Les femmes fonctionnaires doublement pénalisées

La réforme sur les retraites rallonge considérablement pour tout le monde le temps de travail nécessaire pour bénéficier de la retraite à taux plein, mais le gouvernement y a apporté une disposition particulièrement mesquine à l'égard des fonctionnaires mères de famille.

La loi prévoyait auparavant que toute fonctionnaire mère de famille bénéficiait d'une année de bonification (un an de travail en moins) par enfant. Maintenant, seules les femmes ayant eu des enfants lorsqu'elles étaient déjà en poste pourront bénéficier de cette mesure. Dans sa grande largesse, le gouvernement étend aussi cette mesure aux stagiaires enceintes qui viennent de réussir leur concours.

Par contre, les femmes qui auront eu des enfants avant d'être fonctionnaires seront pénalisées. Cette mesure vise donc les femmes qui ont choisi d'élever leurs enfants avant de reprendre une activité profes-

sionnelle, ce qui concerne une grande partie des femmes qui travaillent, particulièrement une catégorie de professeurs. En effet, au cours des années 1990, l'Éducation nationale avait ouvert les concours de professeurs des écoles aux femmes ayant eu trois enfants. Non seulement, ces dernières devront travailler cinq ans en plus comme tout le monde pour avoir droit à leur retraite, mais ce nouveau dispositif leur ajoute à nouveau trois ans de plus.

Ainsi certaines d'entre elles ont constaté qu'à ce compte-là, il valait mieux s'arrêter de travailler avant le 1<sup>er</sup> janvier, date d'entrée en application des nouvelles dispositions et ont fait, en cours d'année, leur demande de mise à la retraite.

Le gouvernement est paraît-il aujourd'hui incapable de dire ce que va lui apporter une telle mesure. Espérons que cela va lui amener surtout la révolte.



quelques heures plus tard, le 1<sup>er</sup> janvier, c'est la fin de toute indemnisation pour 180 000 chômeurs et la fin de toute allocation pour plus de 110 000 bénéficiaires de l'Allocation spécifique de solidarité. » Le secrétaire national du PS des questions économiques et de l'emploi, Eric Besson, a dénoncé de son côté la « vraie désespérance sociale » qui peut se transformer en « rupture sociale », dont Chirac porte la responsabilité, « puisque le pilotage macroéconomique de son gouvernement est un échec ». Et de rappeler que si le chômage a baissé de 0,2 % en novembre, il a augmenté de 6,2 % en un an, soit 145 000 chômeurs de plus en 2003. En effet, mais que doivent penser les milliers de travailleurs licenciés durant toutes les années de gouvernement de gauche, du pilotage du chômage par celui-ci ?

Mais puisque Hollande critique la politique de l'emploi de Chirac, il lui faut bien parler de la sienne. Nous apprenons ainsi, même s'il ne le dit pas bien fort, qu'il a un plan, un « plan de développement de l'emploi », qui comporterait

valeur ajoutée, de sorte que les entreprises qui ont de la main-d'œuvre paieront moins et celles qui font tourner de l'argent pour faire de l'argent paieront plus ». Mais cette proposition, déjà faite par Jospin, ne s'est traduite dans les faits que par des allègements de charges sociales pour les patrons, c'est-à-dire des cadeaux supplémentaires sous prétexte de favoriser les créations d'emplois.

Le gouvernement Jospin n'est jamais revenu, par exemple, sur la diminution, décidée par le précédent gouvernement de droite de Juppé, du taux de la tranche la plus élevée pour les impôts directs, de 56,5 à 54 %, cadeau de plus de 3 milliards d'euros (23 milliards de francs) fait aux plus riches, alors que, dans le même temps, il décidait d'étendre la CSG, et d'en augmenter le taux de 3,4 % à 7,5 %. Il n'est pas très étonnant que le premier secrétaire du Parti Socialiste ne soit pas plus précis dans ses propositions : il ne veut surtout pas s'engager à défaire ce qu'il dit critiquer dans la politique de Chirac-Raffarin. Et pour cause,

## • La situation des chômeurs

# Des ressources misérables encore réduites Un chantage accru sur tous les travailleurs

Alors qu'il ne se passe pas de jour sans qu'un nouveau plan de licenciements soit rendu public, les travailleurs licenciés se retrouvent dans une situation de plus en plus dramatique. Pour répondre à la campagne indigne du gouvernement qui revient à rendre les chômeurs responsables de leur situation, il faut d'abord rappeler qu'un tiers des chômeurs indemnisés ont été victimes d'un licenciement économique. Mais combien de centaines de milliers d'autres licenciements, dits individuels, ne sont pour les patrons qu'un moyen détourné de se débarrasser de leurs employés, sans s'embarrasser des quelques droits et contraintes financières imposés pour les licenciements économiques ?

La presse s'est fait l'écho des centaines de milliers de chômeurs indemnisés depuis plus d'un an qui allaient voir leurs droits initiaux diminués à partir du 1<sup>er</sup> janvier. L'Unedic avance le chiffre de plus de 600 000 allocataires au total qui en seront victimes dans les mois à venir.

En fait, c'est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 que tous les nouveaux chômeurs ont vu les durées d'indemnisation fortement réduites. Cela fait suite à la mise en place, avec l'aval du gouverne-

ment, de l'accord signé en décembre 2002 par le patronat et une partie des syndicats, dont la CFDT qui dirigeait l'Unedic, l'organisme qui coiffe les Assedic. En revanche, pour ceux qui étaient déjà des chômeurs indemnisés par les Assedic, l'entrée en application de l'accord avait été différée d'un an, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Aujourd'hui, la réduction de la durée maximale d'indemnisation de 30 à 23 mois s'applique à tous les demandeurs d'emploi licenciés de moins de cinquante ans.

Pour les chômeurs les plus âgés la situation a pris un tour encore plus dramatique. Ceux qui avaient plus de cinquante ans lors du début de leur indemnisation verront la durée de celle-ci ramenée de 45 à 36 mois. Pour ceux de 55 et 56 ans, elle passera de 60 à 36 mois ; et enfin pour ceux de 57 ans et plus la durée maximum d'indemnisation passera de 60 à 42 mois. Et encore faut-il avoir travaillé de façon quasi continue dans la période précédant le licenciement.

Quant à l'Allocation spécifique de solidarité (l'ASS) touchée par les chômeurs qui ont épuisé leur droit à l'assurance chômage, elle pouvait être perçue jusqu'ici sans limitation de

durée, permettant aux chômeurs âgés de toucher un minimum jusqu'à leur retraite.

Mais, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, ceux qui épuisent leur droit à l'assurance chômage ne pourront toucher l'ASS que pendant deux ans maximum. Ceux qui étaient déjà allocataires de l'ASS avant le 1<sup>er</sup> janvier pourront la toucher pendant trois ans et, s'ils ont plus de 55 ans, ils échappent aux nouvelles dispositions.

Cette mesure a soulevé un tollé après lequel le gouvernement en a simplement reporté la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> juillet... 2004.

Les chômeurs les plus âgés se voient une nouvelle fois les plus attaqués. Un demandeur d'emploi indemnisé de 50 ans et plus ne sera plus dispensé de rechercher un emploi en percevant l'ASS. Mais surtout, les titulaires de l'ASS dont le montant passait de 406,8 euros (2 668,43 francs) à 584,10 euros (3 831,44 francs) dès qu'ils avaient 55 ans doivent désormais renoncer à cette majoration. Dorénavant tous les allocataires sont ramenés au taux minimum quel que soit leur âge. Cela représente une baisse de 30,35 % du montant de l'allocation des chômeurs concernés.

Le comble, c'est que le gou-

vernement sait bien que pour une bonne part les quelque 400 000 allocataires de l'ASS, à la suite de ces décisions, se trouveront en fait privés d'un coup de toutes ressources, car beaucoup ne pourront même pas toucher le RMI. En effet, au contraire de l'ASS, pour toucher le RMI il faut ne pas être propriétaire de sa maison ou de son appartement et ce sont les revenus totaux disponibles dans le foyer qui sont pris en compte pour l'ouverture des droits.

Et puis pour couronner le tout, il faut savoir que si les indemnités chômage et l'allocation spécifique de solidarité permettent de valider des droits à la retraite, ce n'est pas le cas du RMI ou du RMA. C'est dire que la réduction tant de la durée des indemnités de chômage que de l'ASS porte un coup supplémentaire.

Les femmes, les travailleurs immigrés, les anciens chômeurs, tous ceux à qui il manque des trimestres pour pouvoir entrer en retraite à taux plein vont être les doubles victimes de cette opération. Du coup non seulement les chômeurs verront leur indemnisation supprimée de façon anticipée, mais ils seront sanctionnés sur le montant de leur pension de retraite à venir, diminuée encore

à l'heure actuelle de 10 % pour chaque année manquante, et cela pour toute la fin de leur vie.

Cette réduction massive des droits des chômeurs va évidemment servir aux patrons de moyen de chantage pour tenter de faire accepter à l'ensemble du monde du travail, bas salaires et conditions de travail déplorables

Pour bien illustrer le caractère indigne de cette dernière mesure sur l'ASS, il faut se rappeler ce que le gouvernement a décidé d'accorder aux plus riches dans la même loi de finance, à l'automne dernier. Dorénavant le plafond maximum de réduction d'impôt accordé à ceux qui peuvent se payer une bonne à la maison passe de 7 400 euros à 10 000 euros. On peut dire en somme que pour financer un cadeau de 2 600 euros, soit 17 055 francs, à chaque foyer fiscal, pour tous les bourgeois, grands et petits, le gouvernement n'hésite pas à pousser vers la misère totale des centaines de milliers de chômeurs.

Ce n'est pas contre le chômage que le gouvernement lutte comme il le prétend, mais bien contre les chômeurs et l'ensemble du monde du travail.

Paul SOREL

## • Une nouvelle année sous le signe de la continuité

# La CFDT persiste et signera encore

La CFDT se paie une campagne de publicité sous forme de carte de vœux, parue dans un certain nombre de quotidiens. Elle ressemble étrangement à une campagne d'autosatisfaction, où la mauvaise foi se mélange à la vantardise.

La CFDT met en avant, ce qu'elle n'arrête pas de faire depuis six mois, les 200 000 personnes qui, ayant commencé à travailler jeunes, partiront à la retraite avant 60 ans. En affirmant, évidemment, que c'est grâce à elle. Passons très vite sur l'exagération du chiffre. La CGT, par exemple, divise ce chiffre par 2 ou 3, en raison des conditions restrictives imposées par le gouvernement. Mais, tant qu'à parler des retraites, pourquoi la CFDT ne souhaiterait-elle pas la bonne année aux dizaines de millions de salariés qui vont devoir travailler plus

longtemps pour une retraite diminuée ? Aurait-elle honte ?

À son crédit personnel, la CFDT voudrait porter « *le smic revalorisé jusqu'à 5,3 %* ». Bravo la CFDT, quoique Raffarin en juillet 2003 se gargarisait exactement de la même manière. Rappelons tout de même qu'il existe encore six smic différents, selon la date de passage aux 35 heures, et que la revalorisation de 5,3 % n'a concerné qu'une partie des smicards, alors que pour bien d'autres smicards, la revalorisation réelle n'a fait que compenser la hausse du coût de la vie. En réalité, ce n'était ni une victoire de la CFDT, ni même un coup de pouce de Raffarin, c'était tout juste la loi.

Enfin, la CFDT monte au pinacle le « *nouveau droit à la formation* ». Là encore, il y a entourloupe. Les patrons ont

signé un texte qui ne leur coûtait pas grand-chose, qui ne les engageait pas beaucoup et qui même, sur certains plans, est en recul sur ce qui se passe en matière de formation continue. En particulier, certaines formations devront être effectuées en dehors du temps de travail. La délégation du Medef s'est d'ailleurs déclarée « *ravie* » de cet accord, c'est tout dire ! Et Fillion a intégré cet accord dans son projet de loi qui prévoit la démolition des conventions collectives, au profit des accords d'entreprises.

Alors, pourquoi la CFDT n'a-t-elle pas proposé au gouvernement de Raffarin de signer en commun sa carte de vœux, afin de partager les frais ?

B.G.

**La CFDT vous souhaite une BONNE ANNÉE 2004**

Bonne année à tous les salariés

- + aux 200 000 personnes qui, ayant commencé à travailler jeune, partiront à la retraite avant 60 ans et aux milliers d'hommes et de femmes qui trouveront ainsi un emploi,
- + aux 2 200 000 salariés qui verront le Smic revalorisé jusqu'à 5,3 %,
- + aux 16 000 000 de salariés qui pourront bénéficier d'un nouveau droit individuel à la formation (DIF).

— Ces résultats, la CFDT les a obtenus pour vous grâce à la force de ses 900 000 adhérents.

Meilleurs vœux à toutes celles et ceux qui veulent agir pour l'emploi et les services publics. Ces combats-là, la CFDT les mènera jour après jour.

**Cfdt**  
des choix, des actes  
www.cfdt.fr

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

## TRIBUNE

# Haïti, 500 ans de capitalisme

Les grandes célébrations patriotiques offrent d'habitude aux États de tranquilles occasions d'auto-glorification, sous l'œil complaisant des diplomates invités. Dans le cas du deux centième anniversaire de l'indépendance d'Haïti, cela semble loin d'être gagné pour le régime du président Aristide. La situation politique est tellement tendue que chaque cérémonie officielle du pouvoir haïtien est d'abord l'occasion d'affrontements avec l'opposition. Le 1<sup>er</sup> janvier dernier, la commémoration de la proclamation d'indépendance de 1804 s'est faite en service minimum. Le président sud-africain Thabo Mbeki, seul chef d'État à avoir osé le déplacement, est resté dans ses appartements, et Aristide lui-même a dû se contenter d'un programme écourté, pendant qu'une manifestation rassemblait 10 000 opposants. Depuis plusieurs semaines, les affrontements avec la police ont fait officiellement des dizaines de morts, sans compter le bilan sans doute beaucoup plus lourd des « Chimères », ces bandes armées que le régime utilise pour éliminer ses opposants.

### La misère et l'oppression...

Haïti vit dans un climat de violence permanente. En 1986, un soulèvement populaire abattait la dictature presque trentenaire des Duvalier, avant que l'armée ne récupère le pouvoir. En 1990, le prêtre Jean-Bertrand Aristide, suscitant les espoirs des plus pauvres avec un discours démagogique inspiré de la « théologie de la libération », était élu président. L'armée l'écartait par un coup d'État l'année suivante. Les États-Unis, dont Haïti est une arrière-cour coloniale, se méfiaient un peu d'Aristide et de son populisme ; mais faute de meilleur candidat au maintien de l'ordre, le Pentagone se décidait en 1994 à envoyer 20 000 GI's pour ramener au pouvoir le « président des pauvres », le « curé des bidonvilles ». Depuis, à défaut d'instaurer un régime solide, Aristide a eu le temps de dissiper les dernières inquiétudes impérialistes sur son programme.

Derrière le chaos politique, il y a la misère du pays le plus pauvre du continent américain. Les deux tiers de la population sont au chômage, une majorité d'Haïtiens survit avec un dollar par jour, et l'espérance de vie dépasse à peine 50 ans. Une société extrêmement inégalitaire aussi, où tous ne sont pas pauvres, puisque 1 % de la population détient 50 % des richesses. Haïti montre les traits les plus brutaux du monde capitaliste.

L'opposition qui tient tête aujourd'hui à Aristide et organise les manifestations contre son régime est menée par des grands et des petits bourgeois qui n'en méprisent pas moins les pauvres d'Haïti que l'actuel dictateur. Ils représentent des possédants aspirant à exploiter leur peuple dans des conditions plus confortables pour eux-mêmes. Ils sollicitent le soutien de l'impérialisme américain. Lequel pour le moment n'a pas choisi de changer de cheval, même s'il peut très bien le faire demain. Ce qui ne changerait sans doute rien ni à la misère de la population d'Haïti, ni à l'absence de liberté et de démocratie. Si ce ne sont pas des représentants des intérêts des travailleurs et des pauvres qui mènent aujourd'hui le combat contre cette dic-

tature dont ils sont les principales victimes, c'est d'abord à cause du lourd passé qui pèse sur eux.

### ...vieux héritages

L'existence même de ce pays résulte de l'essor du capitalisme marchand en Europe. Celui-ci s'est en effet largement nourri de la mise en coupe réglée du continent américain. L'exploitation du sucre (75 % de la production mondiale), l'île était l'une des plus juteuses colonies du monde. Ce gigantesque camp de travail a donc joué un rôle essentiel dans la construction de la puissance économique de la bourgeoisie française, comme pour d'autres les mines et les plantations de l'Amérique latine, ou les champs de coton des États-Unis.

Arriération économique, inégalité et rapports de pillage entre métropoles occidentales et Tiers-monde... Le fait que tout cela résulte directement du développement mondial du capitalisme n'est nulle part aussi clair qu'à Haïti. Comme les racines du « problème noir », le racisme comme mode de fonctionnement des sociétés d'Amérique et d'ailleurs, la double oppression que subit la population d'origine africaine, déportée dans le Nouveau Monde pour servir de bêtes de somme.

### La mémoire d'une révolution

Mais l'histoire du peuple haïtien n'est pas seulement celle de son oppression. En pleine Révolution française, cette population d'esclaves a été capable de se lever contre les colons et la bourgeoisie de la métropole. La France était alors une des toutes premières puissances du monde ; en face, les insurgés composaient une armée de va-nu-pieds, dont les chefs, pour la plupart analphabètes, gardaient dans le dos les cicatrices du fouet. Malgré cela, ce sont les anciens esclaves qui ont écrasé les armées de leurs maîtres, et qui leur ont arraché non seulement leur liberté mais l'indépendance, après plus de dix ans de guerre.

Le régime d'Aristide n'a aujourd'hui que le ressassement et la manipulation de ces souvenirs à offrir à sa population. La mémoire de la révolution des esclaves de Saint-Domingue, transformée depuis longtemps en mythe patriotique, ne pourra pas grand chose pour leurs descendants. Mais dans un monde dominé par l'impérialisme, elle permet quand même de rappeler que les masses les plus opprimées peuvent parfois renverser le cours de l'histoire. C'est aussi une raison de la gêne qui entoure ce bicentenaire.

Benoît MARCHAND

**Convergences Révolutionnaires n° 31 (Janvier-février 2004)**, bimestriel publié par la Fraction

**Dossier :** Loi Fillon, accords d'entreprise, représentativité... Les syndicats embourbés dans le « dialogue social »

**Articles :** Dialogue social : le piège - Accords d'entreprise contre conventions collectives - Sous la concertation, l'offensive anti-ouvrière - Loi Fillon, loi filou - La « représentativité syndicale » à la discrétion de l'État et de sa justice - Sur le terrain de Seillière et Raffarin

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1an : 9 € ; de soutien : 15 €) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18  
Ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19 -  
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

## Leur société

# Les intermittents continuent leur lutte

Pendant la période des fêtes de fin d'année, les intermittents du spectacle ont continué à se faire entendre. Ils s'opposent au démantèlement de leur régime d'assurance chômage. Après avoir occupé les locaux du *Figaro*, distribué des tracts sur les bateaux-mouches, le 1<sup>er</sup> janvier une quarantaine d'entre eux ont occupé la Villa Médicis à Rome qui sert de résidence à quelques artistes français sélectionnés pour leur permettre de parfaire leur formation.

On comprend leur colère et leur refus d'une « réforme » qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, restreint les conditions d'accès à une indemnisation dont la durée est amputée d'un tiers. Les intermittents, comme le nom l'indique, exercent un métier dont les périodes d'activité fluctuent en fonction des spectacles et des contrats sans parler des temps de conception, de répétitions ou de préparations, temps non comptabilisés pour certains. La précarité, qu'ils sont plus d'une centaine de milliers à connaître, leur est aussi et surtout imposée par les sociétés de production et les organisateurs de spectacles et, en fin de compte, par les chaînes de télévision qui en profitent largement. France 3, à elle seule, emploie actuellement 550 intermittents et 263 personnes payées au cachet, ce

qui représente 15 % du nombre total de ses salariés. Cette chaîne affirme, bien tardivement d'ailleurs, qu'elle va transformer 135 emplois en contrats à durée indéterminée « dans les premiers mois de 2004 ». C'est le résultat, bien insuffisant, du mouvement. À condition bien entendu que les promesses soient tenues. Comme quoi les intermittents ont eu raison de faire du bruit.

Par ailleurs, l'attaque contre l'assurance chômage des intermittents, qui devrait exclure de ce régime près d'un intermittent sur trois, a été menée tambour battant par le patronat avec la complicité de la CFDT, de la CFTC et de la CGC au nom des prétendus privilèges de ces travailleurs qui abuseraient des caisses de l'Unedic ou profiteraient de « petits arrangements de confort » selon l'expression d'Aillagon, le ministre de la Culture. Mais ce sont les mêmes qui, avec la bénédiction du gouvernement, avaient signé le 20 décembre 2002 un accord réduisant, pour la plupart des chômeurs, la durée d'indemnisation de 30 à 23 mois. Au-delà des particularités du régime des intermittents, ce gouvernement pratique, sans temps mort, une politique ouvertement antiouvrière.

Annie ROLIN

## • Saint-Denis (93)

# Les sans-papiers occupent une école

Les sans-papiers ont décidé d'occuper deux jours, le lundi et le mardi 29 et 30 décembre, l'école primaire Jules-Guesde à Saint-Denis pour alerter les autorités sur la situation de ces centaines d'enfants scolarisés dont les parents n'ont pas de papiers et qui, comme leurs parents, vivent dans l'insécurité.

L'action était en partie aussi une réponse au préfet de Seine-Saint-Denis qui, interpellé récemment sur la question des enfants scolarisés de sans-papiers, avait menacé : « Si vous continuez à parler de la situation des enfants scolarisés, vous allez arriver à ce que le droit à la scolarité soit suspendu pour ces enfants » ! Menace vaine, car les sans-papiers savent bien que ce n'est pas en se taisant, ni en se cachant, qu'ils ont obtenu des régularisations ces dernières années. C'est en se montrant au grand jour, pour faire valoir leurs droits, qu'ils ont réussi à obtenir quelques aménagements de la loi.

Mais ces derniers mois, l'inquiétude grandit. Le gouvernement multiplie les menaces et les mesures restrictives, affirmant par exemple qu'il va doubler les reconduites à la frontière. Il renforce les conditions d'entrée des familles qui veulent bénéficier du regroupement familial, prive des sans-papiers de l'aide médicale d'État. Parallèlement les préfectures se montrent aussi plus exigeantes. Elles multiplient les refus, y compris pour ceux qui

entrent dans le cadre de la loi des dix ans de présence en France, réclamant de plus en plus de « preuves probantes ». Un certificat médical, un séjour à l'hôpital et même une déclaration d'impôts ne sont pas forcément considérés comme des preuves de présence sur le territoire. Seuls le sont des documents qu'un sans-papier ne peut pas toujours fournir : les feuilles de paie, ou les loyers.

En fait, l'ensemble de ces mesures restrictives visent à décourager les sans-papiers de demander une régularisation. Les autorités voudraient les faire rentrer dans la clandestinité. C'est le sens de toute leur politique.

Les sans-papiers de Saint-Denis, en menant cette action, montrent leur volonté de pouvoir vivre librement, au grand jour, dignement.

**Les brochures du Cercle  
Léon Trotsky**

Vient de paraître :

**L'État,  
la Sécurité sociale  
et le système de santé**

Exposé du  
Cercle Léon Trotsky  
du 7 novembre 2003

Prix : 1,5 euro par brochure. Envoi  
contre quatre timbres à 0,50 euro

• Afghanistan

# Constitution ou pas, la guerre continue

Le 4 janvier, deux ans après avoir été porté au pouvoir à Kaboul par les troupes américaines, le président Hamid Karzai a finalement réussi à imposer la constitution que souhaitaient ses sponsors de Washington. Elle devrait lui permettre de conserver sa place pratiquement sans partage, tout au moins dans la région entourant la capitale et tant que les forces de l'OTAN restent là pour le protéger.

Les ingrédients d'une poudrière ethnique

En effet, cette constitution permet au président, élu au suffrage direct, de gouverner avec deux vice-présidents de son choix sans pratiquement avoir de comptes à rendre aux deux institutions parlementaires dont la création est prévue par ailleurs. Or cela revient à donner à la minorité ethnique la plus importante du pays, les Pachtones, un monopole du pouvoir politique, tandis que les autres ethnies, moins nombreuses, devront se

contenter d'un rôle secondaire, à la tête des institutions des provinces où elles sont majoritaires.

Ainsi, pour permettre à Karzai, qui s'est toujours posé en porte-parole des Pachtones au sein du régime de Kaboul, de conserver les rênes du pouvoir central, cette constitution risque d'alimenter l'irréductible ethnique sur lequel s'appuie déjà un certain nombre de seigneurs de la guerre pour asseoir leur pouvoir dans leurs fiefs respectifs.

Mais il est vrai que l'impérialisme américain, le maître du jeu en Afghanistan, est coutumier de ces jeux dangereux qui sont catastrophiques pour les populations. Après tout, c'est bien lui qui a peuplé le paysage afghan de chefs de guerre intégristes, dans le cadre de ses manœuvres de grande puissance contre l'URSS. Et aujourd'hui, il continue à mener la même politique dans sa guerre, toujours en cours, contre les talibans et autres forces intégristes qui ont pris les armes contre le régime de Karzai, comme l'ancien Premier

ministre Gubbudlin Hekmatyar.

En effet, pour ne pas avoir à trop s'investir militairement sur le terrain, les États-Unis continuent à financer et armer des chefs de guerre prêts à collaborer avec eux, quitte à tolérer leur refus de se soumettre à l'autorité de Kaboul, comme c'est le cas pour Ismael Khan, qui règne en dictateur absolu sur la province d'Herat près de la frontière iranienne.

En même temps, dans les bastions pachtones et baloutches du nord-est et du sud du pays, où les États-Unis manquent d'appuis locaux, 10 000 soldats américains restent présents en plus des forces de l'OTAN stationnées à Kaboul et continuent à mener des opérations de bombardements contre la population (quinze enfants ont été victimes de la dernière en date, dite opération « Avalanche »). Or cela ne peut que pousser ceux qui les subissent dans les bras des guérillas intégristes, qui semblent de plus en plus gagner du terrain à en juger par la fréquence croissante des

attentats dans des grandes villes comme Kandahar et Kaboul.

Une fois de plus, l'impérialisme et ses alliés locaux sont en train d'attiser le feu sur une poudrière ethnique.

L'oppression érigée en institution

Quant à parler de processus « démocratique » à propos de l'adoption de cette constitution, comme l'ont fait avec un bel ensemble tous les gouvernements occidentaux, cela relève d'un cynisme consommé.

D'abord parce que l'assemblée « traditionnelle », ou « loya jirga », de 502 délégués qui a adopté cette constitution n'avait elle-même rien de démocratique. Lorsqu'une jeune déléguée de la province occidentale de Farah, Malalai Joya, s'est écriée, désignant du doigt les hommes qui présidaient les débats, « ce sont ces hommes qui ont détruit notre pays, ils devraient être jugés », elle a été escortée manu militari hors de la tente où se tenait l'assemblée. Car les assemblées provinciales

représentent largement les intérêts des chefs de guerre locaux, quand elles ne sont pas nommées par eux. Or ce sont ces assemblées qui ont désigné la plupart des délégués, en dehors d'une cinquantaine nommés... par Karzai lui-même.

Ensuite, tous les Occidentaux qui osent parler d'un processus « démocratique » en Afghanistan oublient de mentionner que cette constitution est celle d'une république islamique et prévoit explicitement qu'« aucune loi ne peut être contraire aux croyances et dispositions de la religion sacrée de l'Islam ». Elle n'inclut pas la Charia en tant que telle, mais elle exclut toute législation qui s'y opposerait – et il faut être jésuite, ou intégriste, pour nier qu'à terme cela risque de revenir au même.

D'ailleurs, qu'est-ce qui empêchera un jour que l'article de cette constitution qui garantit l'égalité de l'homme et de la femme devant la loi soit déclaré « contraire aux croyances et dispositions de la religion sacrée de l'Islam » ? Déjà, le régime de

Karzai a créé vers la fin de l'été 2002 un « département des instructions islamiques », qui rappelle la police religieuse des talibans. Ses employés ont à charge, entre autres, de rappeler aux passants dans la rue les règles de la « modestie » lorsque leur habillement ne leur convient pas. Certains ont baptisé les officiels de cet organisme : les « talibans au visage souriant ». Mais, outre que ces pressions étatiques sont déjà à l'opposé de la « démocratie », qu'est-ce qui empêchera les intégristes, qui constituent toujours le gros des hommes forts du régime, de se servir de cette constitution islamique pour effacer le sourire des « talibans au visage souriant » ?

En fait de « progrès » et de « démocratie », le soutien apporté par les puissances impérialistes à cette constitution reflète avant tout leur volonté de maintenir la population afghane dans l'oppression – celle des seigneurs de la guerre islamistes et, par leur intermédiaire, celle de l'impérialisme.

F.R.



• Séisme en Iran

# Pour les victimes il y a toujours urgence

Quinze jours après le tremblement de terre en Iran qui a frappé la ville de Bam et ses environs, les différentes équipes de secours envoyées par les gouvernements étrangers sont reparties avec leur matériel, en démontant les hôpitaux de campagne qu'elles avaient installés. Le séisme a fait plus de 40 000 victimes, soit un tiers de la population, la ville est détruite à plus de 90 %, les dégâts dans les villages environnants sont équivalents. Les rescapés doivent maintenant tenter de survivre dans ce champ de ruines en ne comptant que sur eux-mêmes et sur les aides, bien dérisoires au regard des besoins, que recueilleront différents organismes.

Après avoir envoyé quelques centaines d'hommes pour une quinzaine de jours et, pour certains, promis une aide financière, les grandes puissances ont estimé qu'elles avaient rempli leurs obligations vis-à-vis des victimes du séisme, et qu'il n'y avait plus d'urgence. Pourtant, alors que les

nuits sont glaciales, bien des familles n'ont même pas encore de tente pour s'abriter, la nourriture et l'eau sont distribuées de façon irrégulière, en quantité insuffisante, et les maladies causées par les conditions sanitaires déplorablement risquent de se multiplier. Les pays riches, qui possèdent d'énormes moyens industriels et logistiques, savent les utiliser pour construire rapidement des bases militaires, véritables villes comprenant des habitations approvisionnées en eau, électricité et nourriture, ainsi que tous les services nécessaires. Les Américains l'ont montré dans l'Irak voisin. Mais il ne faut pas compter sur les pays impérialistes, qui tirent profit de l'exploitation du pétrole iranien, pour mettre tous ces moyens à la disposition de sinistrés qui n'ont pas les moyens de payer.

Quant au gouvernement iranien, il est plus occupé à faire respecter la « morale » imposée à la population par les religieux et à tirer profit de la corruption qu'à

mettre en vigueur des normes strictes de construction dans cette région du globe régulièrement soumise à des séismes. Les officiels reconnaissent eux-mêmes qu'en cas de séisme de même intensité qu'à Bam, 90 % des hôpitaux de Téhéran seraient détruits ainsi que les bâtiments gouvernementaux. Il en va de même pour les bâtiments des principales villes, les plus vulnérables étant les habitations de la population.

En Iran, les habitants de Bam vont attendre des années, dans le dénuement, une hypothétique reconstruction d'habitations sans doute aussi peu fiables que les anciennes, abandonnées par leur gouvernement plus apte à distribuer sa morale religieuse qu'à venir en aide à la population, tout comme par les gouvernements des pays riches, qui ne s'intéressent aux pauvres de la planète que quand ils peuvent en tirer profit.

M.L.

• Irak

# Un détenu battu à mort par les soudards de Sa Majesté

La visite « surprise » du Premier ministre anglais Tony Blair à Bassora, le 4 janvier, avait été préparée avec soin. A la veille d'une rentrée politique qui s'annonce difficile, il pensait reprendre l'initiative en se servant des médias pour réaffirmer une « bonne foi humanitaire » à laquelle l'opinion ne croit plus. Mal lui en a pris. Le jour même éclatait dans la presse britannique un scandale qui a immédiatement éclipsé cette façade angélique.

L'hebdomadaire *Independent on Sunday* du 4 janvier a révélé en effet, sous la signature de Robert Fisk, journaliste réputé pour son opposition à la guerre en Irak, les pratiques corrompues des forces britanniques à Bassora et les sévices auxquels elles se livrent contre la population.

Au centre de ces révélations

se trouvent les soldats « d'élite » de la police militaire, que l'état-major britannique a spécialisés dans la chasse aux « terroristes » et, plus généralement, aux opposants à l'occupation occidentale.

Au début de l'été dernier, face à la montée des manifestations contre cette occupation, ces Rams aux crânes rasés avaient investi l'ancien quartier général de la police secrète de Saddam Hussein à Bassora pour en faire un centre d'interrogation et de « triage » des suspects. À partir de ce centre furent lancées des opérations de ratissage dans les quartiers populaires de la ville, sous prétexte de rechercher des dépôts d'armes.

C'est au cours d'une telle opération qu'en septembre dernier, la police militaire découvrit deux pistolets et deux fusils cachés dans un café-hôtel. Forts de leur trouvaille, les soudards firent alors main basse sur tout

l'argent qu'ils purent trouver et arrêterent huit jeunes dont le seul tort était de s'être trouvés sur les lieux au mauvais moment.

Trois jours plus tard, les huit hommes étaient retrouvés dans un hôpital militaire hors de la ville. Tous étaient gravement blessés, après avoir été systématiquement roués de coups dans le centre d'interrogation de la police militaire. L'un d'entre eux était mort sous les coups. Selon ses

camarades, il avait subi un traitement « spécial » pour s'être



plaint des larcins des soldats auprès d'un officier.

Circonstance aggravante, Robert Fisk dénonce, preuve à l'appui, comment les plus hautes instances des autorités britanniques d'occupation ont tenté d'étouffer le scandale, en offrant d'acheter le silence de la famille du mort par un chèque de 8 000 dollars.

Mais celle-ci n'était pas à vendre. Le père du défunt, ancien colonel de l'armée de Saddam Hussein tombé en disgrâce après le soulèvement du Sud en 1991, a remué ciel et terre pour obtenir l'ouverture d'une enquête officielle et c'est en désespoir de cause que, par l'intermédiaire de journalistes irakiens, il a contacté Robert Fisk.

Il aura donc fallu pas moins de trois mois

pour que ce scandale atteigne l'opinion anglaise. Mais, pour une victime connue, combien d'autres resteront anonymes parce que, par peur de représailles et manque de relations, leurs proches ont baissé les bras ?

Voilà qui jette une lumière crue sur la réalité de l'occupation britannique dans le sud de l'Irak, occupation que le gouvernement Blair a toujours présentée comme « librement consentie » par la population (sous-entendu : contrairement à l'occupation américaine à Bagdad) et entièrement orientée vers la « reconstruction d'un Irak démocratique ».

Mais la réalité, c'est que les forces d'occupation occidentales en Irak sont à l'image des intérêts qu'elles défendent. En tant qu'exécutrices des basses œuvres des bourgeoisies impérialistes, elles en partagent la cupidité et la brutalité.

François ROULEAU

• Israël

# L'honneur gagné des refuzniks

Depuis qu'en janvier 2002 cinquante-deux officiers et soldats des cadres de réserve de l'armée de Terre israélienne ont annoncé qu'ils refuseraient de servir dans les Territoires occupés, le mouvement dit des « Refuzniks » sans avoir fait tache d'huile, s'est toutefo fois maintenu. La presse fait régulièrement état du refus de ces jeunes militaires israéliens de servir une politique qu'ils réprouvent.

Ainsi quinze réservistes d'une unité d'élite de l'armée israélienne ont annoncé, dimanche 21 décembre, qu'ils n'accepteraient plus désormais de mener une quelconque mission dans les territoires palestiniens. Dans une lettre adressée au Premier ministre Ariel Sharon, ils ont affirmé ne plus vouloir participer à « l'oppression des Palestiniens, ni à la défense des colonies juives ». « Nous ne donne-

rons plus nos vies pour l'oppression dans les territoires et la négation des droits de l'homme de millions de Palestiniens, et nous ne servirons plus de boucliers aux implantations », ont-ils écrit. Et puis ils ont ajouté : « Nous ne corrompons pas plus longtemps l'humanité en menant les missions d'une armée d'occupation ».

Cette lettre a été écrite trois mois après que vingt-sept pilotes militaires israéliens eurent signé une pétition adressée au commandant en chef de l'armée de l'Air, dans laquelle ils affirmaient eux aussi leur refus d'exécuter des missions dans les territoires palestiniens.

Plus récemment, dimanche 4 janvier, après avoir été traités de « criminels idéologiques de la pire espèce » par le procureur du tribunal militaire de Jaffa, cinq jeunes

Israéliens qui ont refusé d'être incorporés pour ne pas se mettre au service d'une armée d'occupation ont été condamnés dimanche 4 janvier à un an de prison qui s'ajoute à environ onze mois de détention préventive.

Et même si les gouvernants israéliens ne frappent pas leurs opposants avec la dureté qu'ils réservent au peuple palestinien, la peine infligée a pour but de dissuader d'autres jeunes et d'éviter que le mouvement « Refuznik » se répande.

C'est le contraire que l'on peut espérer : qu'un véritable courant gagne la jeunesse israélienne pour refuser une politique honteuse, rétrograde et inhumaine, et que celle-ci trouve espoir non dans la confrontation mais dans la collaboration avec les Palestiniens.

• Hold-up à Bouaké (Côte-d'Ivoire)

# Quatre soldats français se servent au passage

Selon les résultats d'une enquête menée par la police militaire un soldat français en faction devant l'agence de Bouaké de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, en Côte-d'Ivoire, se serait emparé d'un sac contenant 38 millions de francs CFA (60 000 euros).

Il en aurait eu l'occasion au cours d'un hold-up commis par des forces antigouvernementales, et aurait agi avec la complicité de trois autres militaires français chargés comme lui de protéger cette banque.

C'est en essayant d'acheter avec cet argent de l'or et des diamants, les francs CFA n'étant pas échangeables en France qu'il aurait éveillé les soupçons. On ne saurait trop s'étonner que cet argent facile ait tenté les soldats,

d'autant que l'exemple vient de haut. Les anciennes colonies françaises servent de vaches à lait providentielles à une ribambelle d'aventuriers de tout acabit, à commencer par des sociétés capitalistes florissantes qui, depuis des décennies, font des profits en pillant sans vergogne les richesses de ces pays, coton, arachide, cacao sans oublier la manne pétrolière.

Ce fait divers crapuleux embarrasse un peu tout le monde. Mis en examen, les quatre soldats devraient être jugés par le tribunal aux armées. Comme on sait, les forces armées aiment laver leur linge sale en famille... et c'est en famille qu'elles préfèrent avoir à expliquer que ce que se permettent gouvernants, nantis et grandes sociétés ne saurait être auto-

risé à de simples trouffions.

Alain VALLER



## • Argentine

# Deux ans après la chute du gouvernement De la Rúa

Les organisations de chômeurs et les partis d'extrême gauche appelaient à manifester, le samedi 20 décembre, pour le deuxième anniversaire de la chute du gouvernement De la Rúa, chassé fin 2001 par la colère conjointe des classes populaires et des classes moyennes face aux conséquences de l'effondrement de l'économie.

Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont ainsi défilé à Buenos Aires en direction de la Maison Rose, le palais présidentiel. Au cours de la journée, un engin explosif placé dans une poubelle publique a explosé faisant vingt-cinq blessés. Nul ne sait d'où vient cette provocation, mais elle arrive au terme d'une campagne de dénigrement orchestrée par la presse financière et par des politiciens qui cherchent à discréditer les mouvements de chômeurs les plus militants.

Deux ans après la chute du gouvernement De la Rúa et de l'économie argentine, qui a jeté dans l'indigence quelque 50 % de la population, la société est loin d'avoir retrouvé la situation qui était la sienne dans les années quatre-vingt-dix. Le président Kirchner a beau dire que l'Argentine n'est plus en enfer mais au purgatoire, le paradis de la prospérité reste ouvert pour l'essen-

tiel aux plus riches. Si le ministre de l'Economie peut mettre en avant des chiffres de production qui impressionnent d'autant plus que l'économie redémarre de très bas, il reste que la production industrielle n'a retrouvé que 65 % de ses capacités productives d'antan. Cela signifie que les emplois qui peuvent se créer restent au mieux des « petits boulots » sans avenir.

Le gouvernement a en partie désamorcé la colère des classes moyennes en redonnant accès aux comptes bancaires, ce qui explique qu'on ne voit plus guère de manifestants frappant sur des casseroles. Mais l'accalmie financière s'est d'abord traduite par le remboursement d'une partie des dettes de l'État contractées auprès de la finance internationale, et pas par la recherche de solutions d'urgence pour les classes laborieuses. Les classes les plus pauvres restent donc désespérément en enfer, c'est ce qui alimente la combativité des organisations de chômeurs.

Ceux-ci, déjà divisés en de multiples organisations, se regroupent cependant autour de trois grands courants. Les plus modérés prennent pour argent comptant les déclarations et les gestes gratuits que le péroniste Kirchner a multipliés pour essayer de s'attirer des soutiens populaires, en laissant planer l'illusion d'un retour au péronisme d'antan, celui qui après



Manifestation, en novembre 2002, contre le ministère du Travail.

1945 avait satisfait certaines revendications de la classe ouvrière comme les congés payés ou le treizième mois.

Un deuxième courant salue certains gestes de Kirchner, mais dénonce le fait qu'il est très loin du compte, proteste contre le paiement de la dette et la main-d'œuvre gratuite que représentent les chômeurs qui bénéficient d'un « plan de travail » : un subside échangé contre un travail gratuit pour un patron.

Enfin l'aile la plus radicale considère, à juste titre, que le gouvernement Kirchner est aussi anti-ouvrier que celui de De la Rúa et lui promet le même sort s'il continue à lanterner les classes populaires. C'est contre cette aile radicale que tempêtent la presse patronale ou les politiciens péronistes les plus réactionnaires, qui n'imaginent renouer avec la prospérité qu'en enfonçant encore plus les classes pauvres.

De son côté, Kirchner est encore loin d'avoir convaincu le

Fonds Monétaire International qu'il peut imposer une politique d'austérité. Les différents groupes industriels privés, étrangers ou argentins, qui se sont partagés les anciens services publics, exigent qu'il mette en application l'augmentation des tarifs. D'autre part, certaines banques argentines, mais aussi des entreprises étrangères, notamment françaises, se préparent ces jours-ci à faire valoir auprès des autorités argentines le « manque à gagner » engendré par la crise économique et par les hésitations de l'État argentin à imposer rapidement une nouvelle politique d'austérité.

Le gouvernement péroniste est plus enclin à céder à ces pressions du patronat, argentin ou étranger, qu'aux revendications de la population. A moins que la colère de la rue ne menace vraiment de s'étendre.

Jacques FONTENOY

## Milliardaires en Suisse

La revue suisse *Bilan* de décembre donne le palmarès des « 300 plus riches de Suisse ». Riches « de Suisse », et non « suisses », nuance importante.

Ce pays ne manque pas de citoyens riches : banquiers, financiers ayant des participations dans toutes sortes d'affaires, patrons de la chimie ou de la pharmacie (Roche, Novartis, Merck), parmi lesquels Christoph Blocher, leader de la très réactionnaire Union Démocratique du Centre, nouveau ministre de la Justice et de la Police, dont la fortune est évaluée entre 2 et 3 milliards de francs suisses.

Mais beaucoup de ces riches « de Suisse » viennent aussi d'autres pays, ou sont simplement domiciliés dans la fédération helvétique. A commencer par la plus grosse fortune comptabilisée : Ingvar Kamprad, 15 milliards de francs, fondateur d'Ikea, venu de Suède il y a trente ans. On trouve aussi dans la liste Mme Heineken, M. Kristiansen du groupe Lego, Eric Peugeot, ainsi que l'ex-patron d'Olivetti Carlo de Benedetti, Athina Onassis-Roussel, le patron des grands magasins de luxe de Londres Harrods Mohamed Al Fayed, et des représentants de familles célèbres : Ben Laden, Pinault, Bleustein-Blanchet, Lacoste, Rothschild, Hersant, Taittinger, Springer, Niarchos, Thyssen, von Opel et, en guise de raton laveur, le prince Adam de Liechtenstein (6 à 7 milliards).

Un petit pays peut abriter de très grands rapaces. Et, en l'occurrence, ce n'est pas l'air des montagnes qui les attire mais la discrétion, voire l'absence de contrôle sur leurs finances.

Vincent GELAS

# Parmalat et tous les autres

L'affaire du groupe agro-alimentaire italien Parmalat continue de défrayer la chronique. Son ancien président Carlisto Panzi avait loué, le 17 décembre, un avion privé pour se rendre au Portugal avant de gagner l'Equateur où sa famille possède quatre sociétés. Au retour, il a fait escale en Suisse avant de rejoindre Milan où il a été arrêté. En effet, 3,7 milliards d'euros au moins s'étaient évaporés de sa comptabilité. Ont-ils été placés dans un paradis fiscal ? En tout cas, le groupe Parmalat dispose d'une filiale immatriculée dans la colonie anglaise des îles Caïmans, cin-

quième place financière mondiale où les sociétés enregistrées, plus nombreuses que les habitants, sont autorisées à utiliser des prête-noms pour cacher l'identité des détenteurs de comptes.

A ce propos, le juge d'instruction Van Ruymbeke, qui exerce au « pôle financier » d'un tribunal parisien, a déclaré que la plupart des groupes financiers de dimension internationale ont des comptes dans de tels paradis fiscaux. « Le principal intérêt », a-t-il ajouté, est « d'assurer une certaine opacité ». Fraude du fisc, mais aussi tentative de corruption, trafic de drogue... Même le

terme d'économie parallèle est impropre car en fait « tout est imbriqué ». Quand les États mettent en place une réglementation, les possibilités ouvertes par ces paradis fiscaux aux sociétés de tourner ces lois vont encore plus vite. Les juges n'ont « accès qu'à un très petit nombre de dossiers. Peut-être un sur mille ou un sur un million, c'est impossible à savoir » a ajouté Van Ruymbeke. Quant aux contrôles des comptes par les experts, on a vu ce qu'il en était à propos de la société américaine Enron, et le juge « ne croit pas que le contrôle interne ait plus de poids dans les entreprises européennes que

dans les sociétés américaines ».

Les commentateurs parlent de « dérives » comme s'il s'agissait de simples défauts qui pourraient être corrigés. Mais c'est le capitalisme dans son ensemble qui a besoin de ces camouflages et de ces combines en tout genre, pour fonctionner.

L'opacité des comptes et les trafics légaux et illégaux sont une composante nécessaire au fonctionnement de l'économie actuelle.

Contrôler les comptes des grandes entreprises serait indispensable dans le secteur agro-alimentaire pour que les petits producteurs et les salariés ces-

sent de payer les pots cassés. Mais cette transparence des comptes, aucun organisme de contrôle, sociétés « d'audit » ou autres, qui sont tout aussi opaques et obéissent en fait aux mêmes règles, ne l'assurera. C'est la population, à commencer par les travailleurs de ces entreprises elles-mêmes, qui doit avoir un accès direct aux comptes, la possibilité de les contrôler et de bloquer les opérations douteuses que pourraient faire leur patron avec ce qui n'est autre que le produit de leur travail.

Jean SANDAY

• Martinique, Guadeloupe, Guyane

# Grève illimitée des employés de banque

**Les employés des banques AFB (Association française des banques) de Martinique, Guadeloupe et Guyane sont en grève illimitée depuis le 22 décembre dernier, après une première grève d'avertissement observée le 16.**

En Martinique, la grève a été suspendue la veille de Noël mais le mouvement a été relancé tout de suite après. En Guadeloupe, il n'y a eu aucune suspension. En Guyane, la grève se poursuit. A tel point que toutes les banques sont fermées dans les trois départements à l'exclusion du Crédit Agricole et de la BRED qui ne font pas partie de l'AFB. Seule une agence a pu ouvrir dans la zone des entreprises de Jarry en Guadeloupe mais peut-être pas pour très longtemps encore.

Les employés sont regroupés

autour de l'intersyndicale (CFTC, FO, SU, CGTG-BNP, CGTG-BFC, en Guadeloupe. SMBEF, CFDT en Martinique, UTG, FO en Guyane.)

Ils protestent contre la décision de l'AFB d'imposer la convention collective nationale alors qu'une convention locale existe depuis 1977 et est plus avantageuse pour les salariés. Par exemple l'AFB propose maintenant une grille de salaire minimum revalorisée tous les cinq ans. Le point bancaire, les points de diplôme et d'ancienneté seraient supprimés. Pour les nouveaux embauchés il y a le risque de perdre la prime de vie chère de 40 %. En ce qui concerne les congés, il y aura une diminution et une suppression pour certains événements familiaux (mariage, décès, etc.) et le congé de maternité sera réduit de beaucoup. Les indemnités de licenciement sont

revues à la baisse et pour les congés de maladie, il est prévu une diminution de la durée d'indemnisation.

Le 24 décembre, l'AFB a assigné les grévistes en référé. De nombreux grévistes se sont rendus au tribunal pour soutenir leurs camarades assignés. Les grévistes ont été condamnés à quitter les abords des banques et à verser une astreinte de 150 euros par salarié assigné. Notons que la BNP-Paribas réclamait 12 000 euros par jour et par gréviste assigné !

Ont été condamnés : six employés de la BNP, quatre de la BDAF (banque des Antilles françaises). Huit grévistes de la BFC étaient convoqués au tribunal le 31 décembre. Ces condamnations du tribunal n'ont pas intimidé les grévistes qui maintiennent leurs piquets et font le tour des agences

chaque jour pour expliquer leur mouvement aux non-grévistes. Mardi 30, les banquiers ont fait ouvrir de force par les gendarmes le siège de la BNP-Paribas à Pointe-à-Pitre. De nombreux policiers étaient présents sur les lieux. Seule une vingtaine de cadres est entrée dans la banque. Un groupe d'employés non grévistes n'est pas entré. La banque restait fermée au public, les grévistes regroupés devant le siège continuant d'expliquer les raisons de leur lutte. Des employés d'autres banques étaient aussi venus soutenir ceux de la BNP. Ce sont les patrons de cette banque qui se montrent les plus hargneux contre les grévistes.

Pourtant, la BNP-Paribas a réalisé en 2002 un bénéfice de plus de 3 milliards d'euros. Et on ne lésine pas sur les avantages accordés aux patrons. Un seul

exemple parmi beaucoup d'autres : la rémunération fixe versée en 2002 à Michel Pébereau en tant que PDG s'est élevée à 762 245 euros, sa rémunération variable versée en 2002 au titre de l'exercice 2001 s'est élevée à 1 070 479 euros sans compter d'autres multiples avantages. Il en est de même pour bien d'autres dirigeants des banques où les avantages sont aussi époustouflants.

On comprend donc la colère des employés des banques en grève aux Antilles-Guyane. Le 6 janvier, la grève se poursuivait. Elle était totale dans la plupart des banques. A la BNP-Guadeloupe une majorité d'employés non grévistes avait repris le travail. Mais la banque a bien des difficultés à s'ouvrir au public en raison de la détermination de la minorité de grévistes dans cette banque.

• Service minimum

## L' « alarme sociale » à la RATP

Avec le débat au sujet d'un éventuel service minimum dans les transports, on a évoqué le dispositif dit d'alarme sociale existant à la RATP.

Ce système consiste d'abord dans l'envoi d'un courrier à la direction, par un ou plusieurs syndicats, indiquant « le motif susceptible de devenir conflictuel ».

La direction est ensuite tenue de recevoir le ou les syndicats dans les cinq jours à partir de la réception de la lettre. Au sortir de la réunion un constat doit être publié, soit d'accord soit de désaccord.

S'il y a désaccord, les syndicats qui suivent cette procédure peuvent alors seulement déposer un préavis de grève, selon la règle en vigueur dans la Fonction publique, c'est-à-dire cinq jours avant la grève.

L'alarme sociale allonge donc les délais avant la grève jusqu'à onze jours, ce qui permet à la direction de « négocier » et d'éviter les coups de colère.

Mais cette procédure n'a pas été signée par l'ensemble des syndicats. Les syndicats CGT-bus, CGT-méto et Ugict qui n'ont pas signé ce texte (qui date du 23 octobre 2001), ne passent donc pas par l'alarme sociale avant de déposer leurs préavis de grève. Tous les autres syndicats l'utilisent : le reste de la CGT, FO,CFDT, UNSA, CFDT, CFTC, CGC, Indépendants, et même Sud parfois, bien que ce dernier, apparu récemment

à la RATP, n'ait pas signé le protocole.

Les commentaires journalistiques attribuent à l'alarme sociale la baisse du nombre de préavis de grèves à la RATP, mais en réalité c'est bien plus la modération des syndicats qui en est la cause. La concertation direction-syndicats est quasi permanente. La CGT elle-même a cessé depuis plusieurs années d'appeler à des journées d'action quasi mensuelles.

Mais il y a tout de même des préavis de grève « locaux » contre des sanctions, ou contre des dégradations du service et de mauvaises conditions de travail dues au manque d'effectif.

Et puis, des débrayages sans préavis éclatent parfois sur une ligne, suite à des bus manquants, à une sanction ou à une agression. Dans ce cas, la direction considère souvent les grévistes en absence illégale sans solde, ce qui peut entraîner des sanctions. Mais même sans sanctions, ces absences illégales entraînent une baisse importante sur trois primes, ainsi qu'une interdiction de se présenter au concours de conducteur de métro et d'agent de maîtrise ! Cela s'appelle, en langage RATP, des « codes 800 ».

Quasiment tous les agents ont eu des « codes 800 » les 14, 15 et 16 mai 2003, car la direction n'avait reconnu que le préavis de grève du 13 mai et avait refusé de reconnaître la reconduction du mouve-

ment par les assemblées générales de grévistes. Ensuite la PDG de la RATP avait même déclaré la grève illégale et menacé les grévistes de révocation. Au final, il y a eu des sanctions allant jusqu'à un mois de mise à pied pour deux adhérents CGT, et les retraits sur la paye de fin juillet ont inclus les jours de repos, le tout assaisonné de « codes 800 » !

La menace d'une remise en cause du droit de grève par l'instauration d'un service minimum a amené des discussions, la plupart des travailleurs de la RATP étant conscients que cela préparerait une attaque du régime de retraite, en rendant plus difficile la possibilité de nous défendre.

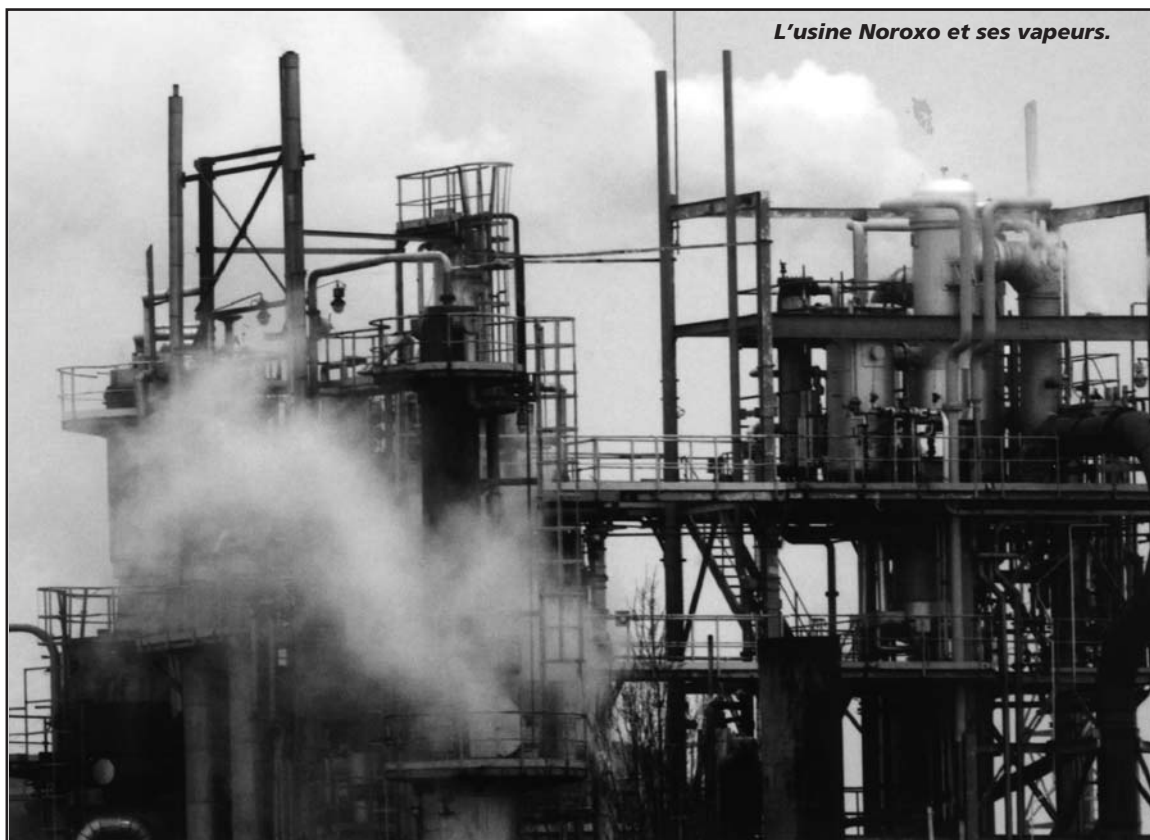
L'ensemble des syndicats ont été reçus par le ministre des Transports, De Robien, qui a voulu les rassurer en écartant un dispositif comme celui avancé par Christian Blanc, l'ex-PDG de la RATP et d'Air France, qui veut, lui, 100 % du service durant les trois heures de pointe du matin et du soir, ce qui reviendrait, dans la pratique, à la suppression pure et simple du droit de grève.

En tout cas Christian Blanc, l'un des ténors de l'UDF, avoue ainsi que la manière dont sont transportés les usagers durant les heures de pointe, c'est déjà... un service minimum !

Correspondant LO



Le rêve de la droite et de la direction de la RATP : réduire le droit de grève à une manifestation symbolique.



L'usine Noroxo et ses vapeurs.

AFP

## • Épidémie de légionellose

# Chantage sur la santé

Depuis plus d'un mois, dans la région de Lens, il n'y a quasiment pas de jour sans l'annonce d'un nouveau cas de légionellose. Cette maladie est très grave, surtout pour les personnes âgées et celles dont les poumons sont affaiblis, comme c'est le cas pour beaucoup d'anciens mineurs. Et elle ne se soigne correctement que si elle est diagnostiquée très tôt.

A ce jour, l'épidémie a déjà touché 59 personnes et entraîné 7 décès. La population autour de Lens, très inquiète, se demande quand cela va cesser.

L'usine pétrochimique Noroxo de Harnes est pour la seconde fois arrêtée sur ordre des pouvoirs publics. Il est en effet établi aujourd'hui qu'une tour aéroréfrigérante de cette usine est à l'origine des premiers cas de contamination. La souche bactérienne retrouvée dans cette tour était identique à celle retrouvée chez certains des malades contaminés.

Le directeur de l'usine proteste pour cette seconde fermeture. Pour lui, il n'est pas prouvé que son usine soit toujours la source de contamination. Il faut dire que depuis le début, il commente avec beaucoup de détachement les taux de légionelles relevés dans son usine. Il y avait par exemple 600 000 UFC (unité formant colonie) le 20 novembre alors que le seuil autorisé est de 1 000 ! Et l'on a appris ensuite que des analyses effectuées le 15 octobre avaient relevé 730 000 UFC et que Noroxo n'avait alors ni alerté les autorités ni arrêté les installations.

Des syndicalistes (CFTC et

CGT) emboîtent le pas au directeur et déclarent eux aussi que la deuxième fermeture de l'usine n'est pas justifiée. Bien sûr, les salariés sont inquiets pour leur emploi, et ont peur que cette vieille usine ne ferme si les patrons décident que la sécurité coûte trop cher. Cette usine emploie 150 salariés, plus près de 100 autres en sous-traitance. Noroxo est propriété d'Exxon-Mobil Chemical et on ne peut pas dire que le groupe Esso n'ait pas largement de quoi payer l'intégralité des salaires des employés de l'usine et ceux des entreprises extérieures pendant l'arrêt de l'usine !

Ce chantage à l'emploi des patrons d'usines dangereuses marche malheureusement auprès des élus locaux qui aujourd'hui se disent très inquiets, mal informés, multiplient les déclarations, mais sont les premiers à fermer les

yeux, ou à arroser de subventions une usine lorsqu'elle est dangereuse. Metaleurop est située dans le même secteur !

Une chose est sûre, il manque d'inspecteurs, de spécialistes pour contrôler toutes ces usines dangereuses pour ceux qui y travaillent et aussi pour tous ceux qui vivent autour. La Région est de plus particulièrement sous équipée du point de vue sanitaire, il manque des moyens de prévention, des médecins, des structures de santé adéquates, ce qui ne peut qu'aggraver la situation pour la population.

Les patrons imposent leur loi aux services de l'État et aux élus. Pour imposer à ces patrons sans scrupules de faire passer la santé avant les profits, les travailleurs et la population devront compter sur leurs propres forces.

## — Chat pue et chat pollue !

Entre les mois de novembre et de décembre, particulièrement autour de la ville d'Hénin-Beaumont, une forte odeur de pipi de chat titillait les narines. Il n'y avait pas que les propriétaires de matous qui la sentaient et il suffisait de passer sur la rocade minière, ou de traverser les villes autour d'Hénin-Beaumont, pour percevoir très nettement ces mauvaises odeurs.

La Direction Régionale de la Recherche et de l'Environnement (la DRIRE) a fait une

enquête, les sources industrielles pouvant générer de mauvaises odeurs ne manquent pas dans les environs. Et c'est là que FAURECIA, équipementier automobile, a reconnu que son atelier de peinture pouvait être à l'origine des nuisances olfactives et qu'il allait entreprendre des travaux. Les responsables de l'usine avaient-ils le nez bouché ? Ou trouvent-ils normal de faire vivre le personnel et le voisinage dans une odeur de litière mal entretenue ?

## • Pollution

# Le moral d'acier des rois de l'acier

Une directive de l'Union Européenne sur les émissions de dioxyde de carbone dans l'atmosphère doit entrer en application en mars prochain.

Cette directive vise entre autres les producteurs d'acier, qui sont de gros pollueurs. À cette occasion, le PDG d'Arcelor, premier producteur du monde, affirme du coup son intention d'augmenter le prix de l'acier.

La directive n'interdit pas la production de dioxyde. Elle prévoit dans un premier temps uniquement d'établir des quotas de pollution pays par pays... que les producteurs d'acier d'autres pays pourront négocier à leur convenance dans un second temps. Ainsi Arcelor pourra maintenir où bon lui semble en Europe ses productions en achetant de tels permis de polluer.

Par ailleurs, Arcelor menace, en cas de besoin, de délocaliser sa

production dans les pays qui n'ont pas ratifié le protocole de Kyoto sur les pollutions et qui, tels le Brésil ou la Russie, contiennent, sans contrainte, de produire en quantité du dioxyde de carbone.

Ce monsieur se moque éperdument de la pollution de la planète. Qu'il pollue en achetant des permis pour le faire en Europe, ou en polluant sans entrave là où c'est permis en délocalisant des productions, cela n'aura pas d'autre incidence pour lui que d'imputer les frais supplémentaires sur le prix de l'acier ! Et il le dit crûment.

Les affaires des rois de l'acier vont bien. Après une bonne année 2002, pour eux 2003 s'annonce encore meilleure. Question dioxyde, le carbone est une vraie mine d'or.

M. R.

## • Conforama Alès

# En grève

Mardi 6 janvier les employés de Conforama Alès en étaient à leur vingt-troisième jour de grève. Ils et surtout elles revendiquent :

– Une prime de fin d'année de 145 euros. Cette prime existe dans certains magasins Conforama, notamment en Île-de-France et en Rhône-Alpes. Elle a toujours été obtenue à la suite de luttes.

– Une revalorisation de tous les bas salaires rémunérés au SMIC dont la qualification ne correspond pas du fait de la polyvalence. La satisfaction de cette revendication donnerait un gain mensuel de l'ordre de 150 euros pour la quasi-totalité des employés.

Le combat est dirigé par le syndicat CGT de ce magasin. Sur 26 employés 21 sont grévistes. La grève a été votée à la majorité en Assemblée Générale du personnel après l'échec total de trois entrevues avec la direction. Les salariés en lutte font un barrage filtrant très dissuasif à l'entrée du parking. Très peu de personnes osent franchir l'obstacle. La plupart vont faire leurs achats ailleurs. La perte pour le magasin, en cette période de fêtes, est énorme. Les employées disent : « Avec ce qu'ils ont perdu, ils auraient pu satisfaire nos revendications pendant 20 ans ! » Elles disent aussi : « Pour payer les franchises de Pinault (qui est propriétaire de la redoute et de Confo-

rama), de l'argent il y en a. Pour payer les travailleurs... ».

La direction est allée jusqu'à faire venir des employés d'autres magasins (jusqu'à Bordeaux) pour faire le travail des grévistes. La direction aurait donc les moyens de payer ces déplacements de Bordeaux ou d'ailleurs, plus des nuits d'hôtel et des repas, plus les frais des huissiers et des vigiles, mais pas celui de rémunérer correctement ses employés ? Et ce ne sont pas les clients qu'ils ont qui surchargent les nouveaux venus de travail !

Lundi 5, une délégation de dix grévistes, épaulée par d'autres employés de Conforama, est montée à Paris rencontrer la DRH nationale. Les grévistes ont le contact avec les magasins Conforama de Saint-Ouen, Gerge-les-Gonesses, Bordeaux, Saint-Priest, Roanne, Saint-Etienne, Grenoble, Fleury... Localement ils ont l'appui de l'UL CGT et ont reçu un soutien financier de l'UL du PCF, de la CGT hôpital et du public qui verse à la collecte. Les ouvrières de GORO, boîte en redressement judiciaire fondée par un chasseur de prime qui veut délocaliser dans le Tiers Monde après avoir empêché les primes, sont aussi venues apporter un chèque de solidarité.

Les employées sont bien décidées à continuer la lutte. De toute façon, disent-elles : « Avaler les couleuvres de la direction comme on le faisait avant, c'est fini ! »

## • Le patronat et les accidents du travail

# Payer le moins possible

**Le financement de l'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles a une double particularité : d'une part, cette branche spécifique de la Sécurité sociale est financée par les seules cotisations patronales (alors que les cotisations maladie, vieillesse ou chômage comportent une part salariale et une part patronale). D'autre part, ce taux de cotisation « accidents du travail-maladies professionnelles » varie d'une entreprise à l'autre (contrairement aux taux de cotisation des autres branches qui sont identiques quel que soit l'employeur). Pour les plus petites des entreprises, ce taux « accidents du travail » dépend du coût des accidents survenus dans la profession. Pour les plus grosses, le taux dépend des accidents survenus dans leur propre établissement, selon un mode de tarification extrêmement complexe.**

Dans cette question du taux de cotisation accidents du travail-maladies professionnelles, le patronat est aidé par les responsables de la Sécurité sociale, et cela au détriment des finances de la Sécurité sociale elle-même.

Le moyen le plus connu de faire baisser le taux de cotisation « accidents du travail », ce sont les pressions patronales effectuées sur les travailleurs pour qu'ils ne déclarent pas leurs accidents, ou bien les pressions pour une reprise de travail avant guérison sur un poste « adapté ». Bien souvent, ce

n'est pas du côté de la Sécurité sociale que les salariés peuvent attendre du soutien. Quasi systématiquement, avant de reconnaître un accident du travail, la Sécurité sociale exige des témoins, des preuves, fait souvent des enquêtes. Bon nombre de déclarations d'accidents du travail sont rejetées et les arrêts de travail pris en charge par la branche « maladie ». Et le doute profite aux patrons.

Dans le domaine des maladies professionnelles, les salariés sont soumis à des difficultés identiques. La non-reconnaissance de maladies en tant que maladies professionnelles a pour conséquence que bon nombre de malades mènent de véritables combats, d'abord juridiques mais pas seulement, pour que leur maladie soit reconnue comme « professionnelle ». L'exemple de l'amiante, où seule une infime partie des salariés contaminés ont été reconnus comme victimes d'une maladie professionnelle, est sans doute le plus éloquent.

### Patrons contestataires...

Mais indépendamment de ces pressions vis-à-vis des salariés, certains employeurs, les plus gros en particulier, utilisent tout un arsenal juridique pour contester systématiquement les décisions de la Sécurité sociale, qui se montre souvent bon prince.

L'employeur peut contester l'accident de travail au départ, directement auprès de la Caisse Primaire. Mais en fait, certains patrons ne se privent pas de contester toutes les procédures de la Sécurité sociale, et elles sont nombreuses, qui risquent

de leur coûter de l'argent.

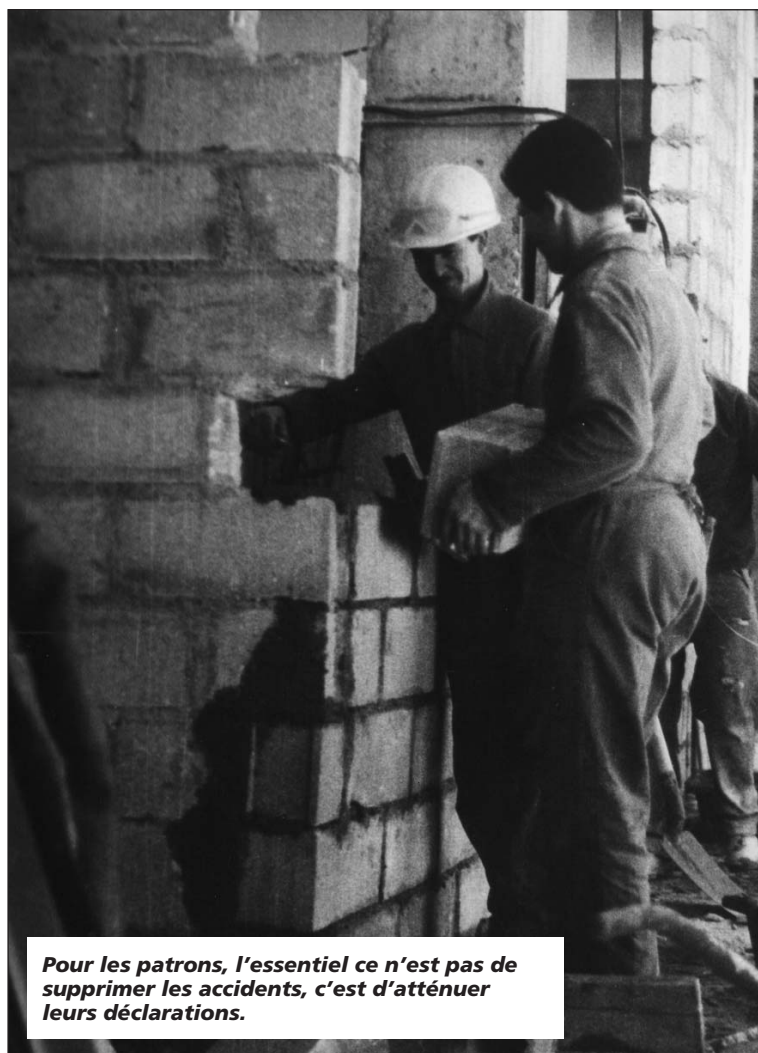
Par exemple, le patron peut être amené à contester devant les tribunaux de la Sécurité sociale les taux d'incapacité permanente, souvent très faibles, qui déterminent le montant des rentes attribuées lors d'accidents graves. Dans le bâtiment et les travaux publics, le coût d'un accident grave, donnant lieu au versement d'une rente, grimpe de manière importante à partir de 10 % de taux d'incapacité. De nombreux employeurs cherchent donc à faire passer ce taux en deçà des 10 %.

L'imputation de certaines maladies professionnelles peut donner lieu à des contestations, quand le salarié est passé par plusieurs entreprises à risque similaire. Si un travailleur vient de passer 25 ans dans une entreprise du bâtiment, celle-ci peut contester sa responsabilité si ce salarié dans sa jeunesse a travaillé ailleurs dans le même type de profession. La maladie professionnelle sera reconnue, mais le patron ne sera pas considéré comme responsable, et la maladie sera imputée à un compte global.

Et les employeurs ne se privent pas d'invoquer aussi, pour s'exonérer d'un accident du travail, le non-respect des procédures administratives... édictées par la Sécurité sociale !

### La Sécurité sociale très compréhensive... pour les patrons

Du côté des instances nationales de l'Assurance Maladie, la politique générale est de se préoccuper des intérêts des employeurs et même de les trai-



**Pour les patrons, l'essentiel ce n'est pas de supprimer les accidents, c'est d'atténuer leurs déclarations.**

ter avec bien des égards. Par exemple, une rente attribuée après rechute, et non après l'accident initial, est considérée comme non imputable à l'employeur. Des consignes ont été données récemment pour appliquer avec effet rétroactif les modifications de taux de cotisation favorables aux patrons. Auparavant, un taux non contesté dans les deux mois ne pouvait plus être modifié. Dorénavant, les techniciens du service de tarification des accidents du travail recalculent les taux sur des années, et parfois à plusieurs reprises, au fur et à mesure des décisions de justice touchant des accidents. Au final, l'enjeu financier est de taille.

Certaines de ces parties de bras de fer juridiques n'ont pas de conséquences directes pour

les salariés, car les accidents de travail et les rentes acquises par ceux-ci ne peuvent pas être remises en cause. Mais le manque à gagner a des conséquences sur la branche accidents du travail-maladies professionnelles. Et d'une façon plus générale, chaque fois que l'accident ou la maladie ne sont pas reconnus comme professionnels, les dépenses qui en découlent sont supportées par... la branche maladie, et donc par les cotisations des salariés.

Et ce sont les mêmes patrons, auteurs d'accidents, responsables de maladies professionnelles, mauvais payeurs pour les conséquences de leurs actes parfois criminels, qui ont le culot ensuite de parler des « déficits » de la Sécurité sociale !

## • Veolia (ex-Vivendi)

# Canalisations : le bon tuyau

Veolia Environnement (ex-Vivendi Environnement) gère 8 000 contrats de fourniture d'eau passés par les collectivités locales. Cette compagnie a placé sur le compte d'une société financière à l'abri des regards indiscrets, la General Refinancial Products, dont le siège est en Irlande, l'argent public qui lui est attribué par anticipation pour financer l'entretien et la réfection des canalisations.

Pratiquement chaque fois qu'une collectivité locale

concède sa gestion de l'eau à une société, qu'il s'agisse de Veolia ou des deux autres géants de l'eau, Suez-Lyonnaise des Eaux et la SAUR, ce contrat prévoit que la collectivité doit verser des provisions pour l'entretien et le renouvellement des installations. En principe, l'argent qui n'aura pas été dépensé devra être restitué à la collectivité à la fin du contrat, mais celui-ci court en général sur au moins une dizaine d'années, et dans la plupart

des cas il est renouvelé. Les sociétés de l'eau ont donc le temps de voir venir, de centraliser discrètement cet argent en provenance de milliers de collectivités et de réaliser des placements sur de longues périodes.

Même dans les villes importantes, il est bien difficile pour les services techniques de vérifier si l'entretien et le renouvellement du matériel sont effectivement réalisés, car le personnel municipal a été réduit. Des cabinets de contrôle privés

peuvent être appelés pour des expertises, mais rien ne garantit qu'ils n'ont pas des intérêts communs avec les sociétés distributrices d'eau.

Les trois sociétés qui se partagent la quasi-totalité du marché sont donc assurées de disposer en permanence des provisions versées par les collectivités locales. Rien que pour Veolia, elles avaient été évaluées en 1996 à 27 milliards de francs (4,5 milliards d'euros) par le syndicat FO. Le PDG de cette société, Fourtou, n'a

reconnu quant à lui qu'un montant d'un milliard d'euros en 2002. Cela permet de réaliser quelques placements discrets et fructueux au travers de sociétés écrans...

Dès lors que les Veolia et compagnie ont la possibilité de disposer de l'argent public, il n'y a pas à s'étonner que de telles sommes se retrouvent dans un paradis fiscal. Ce n'est que de la gestion capitaliste ordinaire, cette fois avec l'argent de la collectivité.

Jean SANDAY

### • Huntsman et Formica – Quillan (Aude)

# 190 emplois supprimés, une catastrophe pour la haute vallée de l'Aude

À Quillan, petite ville de 3 500 habitants située à 50 km au sud de Carcassonne, les deux premières usines de la ville, Huntsman et Formica, viennent d'annoncer leur fermeture définitive, laissant 190 travailleurs sur le carreau. Dans une région déjà sinistrée par la fermeture des chaussures Myrys à Limoux et de diverses entreprises de scierie et de chapperie, il s'agit d'une véritable catastrophe.

La première annonce est tombée le 13 novembre à l'usine de résines Huntsman, 41 salariés. Ce groupe américain a décidé de transférer la production en Allemagne et en Chine et de fermer son usine de Quillan en juin 2004, ainsi que deux autres usines en Angleterre et aux États-Unis.

La nouvelle a d'autant plus surpris que cette usine ne perd pas d'argent et que l'ancien propriétaire, Vantico, qui prévoyait de la développer, avait investi dans plusieurs machines flamboyantes, dont certaines venaient tout juste d'arriver. Dès l'annonce, les travailleurs de l'usine ont fait près de deux semaines de grève en signe de protestation. Ils ont repris le travail, en ayant obtenu le paiement intégral des jours de grève.

Peu après, le 5 décembre, le couperet s'est aussi abattu sur la principale des deux usines For-

mica, qui compte 149 salariés et fabrique les célèbres stratifiés pour l'ameublement. Après avoir racheté certains concurrents, Formica a décidé de réorganiser sa production sous prétexte de difficultés financières et de transférer toute la production de Quillan sur d'autres sites européens. La fermeture est prévue pour mars 2004.

Chez Formica, sur 149 personnes, 18 partiront dans le cadre de préretraites. Pour les 131 autres, le groupe ne propose que 36 reclassements... dont seulement un à l'usine Tôles de Quillan et six au siège. Resteraient... la Finlande (3 postes), la Grande-Bretagne (8 ou 9), l'Espagne (7 à Bilbao et 9 à Valence) et même les États-Unis (1) ! Le profil des postes n'étant pas précisé, on ne sait même pas s'il correspond à celui des personnels de Quillan.

Chez Huntsman, les possibilités de reclassement sont évasives : la direction « s'engage à prendre formellement contact avec les différents sites (...) en France pour examiner toute possibilité de postes qui pourraient éventuellement être ouverts », à Calais ou à Saint-Mihiel (Meuse). C'est à se demander si le groupe est au courant que l'usine Huntsman Tioxide à Calais ne cesse de voir ses effectifs diminuer depuis des années...

Dans ce groupe aussi, des

reclassements vers les autres pays d'Europe sont envisagés, tout en restant dans le flou à propos de leur nombre et de leur nature. Pour couronner le tout, les travailleurs d'Huntsman ont eu la surprise de recevoir de leur direction une carte de vœux leur souhaitant « chance et bonheur pour 2004 ». Sur cette carte, la prospère famille Huntsman se présente au grand complet, jusqu'au

dernier-né ! Dans l'entreprise de Quillan, certains se disent qu'ils feraient bien une photo collective du personnel de Quillan (sans le directeur !) pour l'envoyer à Huntsman et lui montrer la tête de ceux qu'il va condamner à la misère et au chômage.

Le mercredi 17 décembre, une manifestation a réuni environ 1700 personnes. À part le magasin Champion,

tous les commerçants avaient baissé leur rideau, même la supérette Ed. Les travailleurs des deux usines avaient prévu d'organiser des actions d'information de la population pendant les fêtes de fin d'année, en attendant une nouvelle manifestation en janvier dans les rues de Carcassonne.

### Huntsman, un « nettoyeur » de la chimie pilier de l'église mormone et proche de la Maison-Blanche

Huntsman est le plus grand groupe chimique à capitaux familiaux au monde. Employant 15 000 personnes, il s'est spécialisé dans le rachat d'activités chimiques délaissées par des grands groupes comme Shell, Hoechst, Goodyear, ICI, Monsanto, Texaco, Eastman Kodak, Rhodia, Ciba, qui laissent à Huntsman le soin de « faire le ménage » dans des secteurs entiers de l'industrie chimique. Sa stratégie est de réorganiser les activités rachetées en supprimant des emplois (souvent) et en investissant (parfois), afin de conserver des activités rentables ou de les revendre à bon prix.

Mais Huntsman, c'est aussi l'une des figures les plus en vue de

l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours (les Mormons), qui a basé son groupe chimique dans le « fief » mormon de Salt Lake City. En dehors du remboursement des banques (qui prélèvent une grosse part du gâteau), la famille Huntsman, autour du « milliardaire philanthrope » Jon M. Huntsman, déclare consacrer la majeure partie des bénéfices du groupe à des œuvres de charité mormones. Les travailleurs de Quillan ont donc eu la joie d'apprendre que les économies réalisées grâce à leurs licenciements ne conduiraient pas seulement à un sinistre économique dans la haute vallée de l'Aude, mais serviraient aussi à la lutte contre le cancer. Huntsman ne précise pas s'il lutte aussi

efficacement contre le cancer dans ses propres usines.

Aux États-Unis, la famille Huntsman est très proche des Républicains. Jon M. Huntsman a lui-même travaillé au secrétariat de la Maison-Blanche sous Richard Nixon. L'un de ses fils a fait de même sous Ronald Reagan, avant de devenir ambassadeur des États-Unis à Singapour sous George Bush père. Récemment, confronté à une baisse des ressources du groupe, Jon M. Huntsman est allé trouver ses amis députés républicains de l'Utah pour les convaincre d'augmenter de 30 cents le prix du paquet de cigarettes, dont 5 cents iraient à l'Institut Huntsman du Cancer de Salt Lake City.

### • Atofina – Jarrie (près de Grenoble)

# Grève du nettoyage contre un patron qui se croit tout permis

Le ras-le-bol est grand parmi la douzaine de salariés, employés par l'entreprise Onet qui nettoient les locaux de l'usine Atofina à Jarrie, dans la banlieue sud de Grenoble.

Comme toutes les grandes entreprises, Atofina soustrait le nettoyage à moindre coût à des margoulinis qui n'hésitent pas à bafouer les droits du travail au quotidien. Non seulement les salaires sont minables et le travail, dès 5 heures du matin, difficile, mais, chaque mois, c'est l'angoisse à la réception d'une

feuille de paye souvent pleine d'erreurs et de manques.

Les embauchés le sont pratiquement tous à temps partiel imposé, puisque les patrons bénéficient de dégrèvements de charges pour ce genre de contrat. Pour les remplacements, les salariés en CDD ne touchent pas la même rémunération que les titulaires du poste et ont beaucoup moins d'heures pour faire le même travail.

Malgré les nombreuses réclamations des travailleurs et de leurs délégués CGT face à ces multiples problèmes, le

patron fait la sourde oreille.

Lundi 22 décembre, la totalité des salariés décidèrent donc de débrayer une heure par jour pour obtenir le paiement des retards sur salaires et exiger les mêmes droits pour tous, CDI et CDD. Ils réclamèrent aussi la requalification du contrat de travail d'une de leurs collègues, embauchée pour 14 heures par mois, alors qu'elle effectue plus de 120 heures régulièrement, et cela depuis un an. Chaque fois le patron lui fait signer un avenant à son contrat de travail pour échapper au paiement d'heures supplémentaires à 25 %.

Au bout de sept jours de débrayages, le patron décida de payer les retards, d'augmenter les primes de 5 %, de payer les remplaçants comme les titulaires et proposa un contrat définitif de 120 heures à la salariée embauchée à 14 heures. Il accepta aussi de payer la totalité des heures de grève, car il lui fut rappelé que la réglementation pourrait l'y contraindre puisque les salariés ont été obligés de cesser le travail pour faire respecter leurs droits.

Le travail reprit pendant deux jours, mais devant la

mauvaise volonté de la direction d'Onet qui s'entêta à apporter des chèques incomplets, la grève reprit, cette fois totalement.

Les réactions de sympathie des travailleurs d'Atofina vis-à-vis des grévistes sont nombreuses. Une pétition de solidarité a recueilli plus de 400 signatures. Mardi 6 janvier, cette grève totale durait depuis sept jours et les grévistes avaient rajouté une nouvelle revendication : l'augmentation du coefficient pour tous.

Correspondant LO

## • Renault Flins (Yvelines)

### L'équipe de nuit mobilisée pour le maintien des salaires

À Renault Flins, quelques jours avant la fermeture de l'usine pour la période des fêtes, la direction a annoncé la quasi-disparition de l'équipe de nuit du département Tôlerie dès le 26 janvier.

Sur les presque 70 travailleurs concernés, quelques-uns effectuent de la production, mais la majorité assure la maintenance des installations, celle qui ne peut être faite par les équipes de jour. Ces camarades travaillent de nuit depuis cinq, dix et pour certains plus de vingt ans et leur salaire s'en trouve augmenté, selon le coefficient, de 450 à 600 euros par mois par rapport aux équipes de jour. Cette décision de faire l'équipe de nuit résultait la plupart du temps de choix familiaux, d'arrangements dans l'organisation de la vie de tous les jours, mais aussi du fait des salaires Renault, insuffisants mais qui devenaient nettement plus convenables avec les primes liées à l'équipe de nuit.

C'est pour toutes ces raisons que ces travailleurs sont inquiets et se sont mobilisés du lundi 15 décembre à la fermeture de l'usine, pour refuser cette décision de la direction. Celle-ci prend prétexte de la baisse de la production de 62 à 58 véhicules/heure et envisage d'octroyer aux camarades concernés une petite prime de changement d'équipe.

Des réunions, des débrayages de deux heures ont eu lieu dans les nuits des 15 et 16 décembre, à une trentaine puis, dans la nuit du 17, à plus de quarante. La revendication essentielle : le maintien du salaire. Même s'il faut revenir pendant un certain temps à un horaire d'équipes, cela ne doit pas occasionner de perte de salaire, il faut que celui-ci soit garanti actuellement et dans l'avenir. Malgré les pressions de la hiérarchie sur les postes plus ou moins durs attribués comme points de chute, malgré les tentatives des responsables d'organiser des entretiens afin d'individualiser chaque « cas », d'entendre leurs souhaits, comme ils disent, les travailleurs sont restés déterminés et se sont rendus en groupe aux convocations. Voilà qui ne répondait pas aux attentes de la direction... Certains des grévistes,

en vacances dès le jeudi matin, sont revenus se réunir la nuit suivante afin de ne pas se séparer sans perspectives.

Pour l'instant, de la part des directeurs de l'usine, rien ne vient. Lors de la réunion du Comité d'établissement du mercredi 17, leur représentant s'est borné à « prendre note » et à renvoyer l'affaire au département Tôlerie. Les travailleurs de nuit y voient une manœuvre visant à remplacer l'actuelle organisation de l'usine pour la production de la Twingo et de la Clio par une production du nouveau véhicule pendant 23 heures sur 24, sans les avantages salariaux actuels de certaines équipes de nuit de l'usine. Supprimer celles-ci pendant plusieurs mois faciliterait pour les patrons de Flins la mise en place d'un système moins favorable aux travailleurs, comme cela s'est déjà produit dans d'autres usines du groupe.

Les 18 jours d'arrêt de production sur les lignes Twingo et les 25 jours sur la Clio, pendant la période des fêtes, provo-

quent par ailleurs une certaine perplexité quant aux intentions de la direction sur la production de ces deux véhicules. Cette longue période de repos est cependant bienvenue, la plupart des postes de production étant à présent à la limite du tenable. Beaucoup d'entre nous estiment que, si la direction bouleverse la production, c'est son problème et que nous, en tout cas, nous en avons ras le bol d'être considérés comme la variable sur laquelle elle peut jouer à sa guise.

Dans l'immédiat, les travailleurs de l'équipe de nuit Tôlerie, qui sont sur la sellette, sont bien décidés à ne pas se laisser faire. Il est déjà prévu de se retrouver après les congés, le 12 janvier au soir, et des actions ont été évoquées, en direction par exemple des travailleurs de nuit des Presses, qui pourraient être la prochaine cible de la direction.

Correspondant LO

## • Peugeot Citroën (Rennes)

### La direction recule sur la suppression de la cinquième semaine

Début décembre, lors des négociations sur le temps de travail de l'année 2004, la direction avait annoncé que l'usine Citroën de Rennes ne fermerait que trois semaines au mois d'août, et que la cinquième semaine de congés traditionnellement prise pendant les fêtes de fin d'année serait supprimée.

Cette décision a tout de suite suscité dans les ateliers un fort mécontentement que la direction a ignoré dans un premier temps. Pourtant au fil des jours l'irritation persistait, à tel point qu'aucun syndicat (fait rarissime) ne se disait prêt à signer l'accord. Chacun d'entre eux, à sa façon, est même intervenu contre. La CGT a appelé, seule, à un débrayage le mardi 16 décembre, qui a réuni quelques dizaines de travailleurs.

Le lendemain, la direction convoquait une réunion extraordinaire pour dire qu'elle avait revu sa copie en repositionnant la cinquième semaine des congés de 2004 entre Noël et le Nouvel An. Par contre, elle n'est pas revenue sur la date de départ des congés d'été (autre point qui fait discuter) et en a profité pour imposer des heures supplémentaires en contrepartie de ponts.

Bien sûr, il aurait fallu une réaction plus vive des travailleurs pour lui faire ravalier tout son projet. Pour autant, son recul montre que la direction peut craindre notre colère : une idée à garder en mémoire pour les bagarres à venir...

Correspondant LO



ARC

## • Renault Cléon (Seine-Maritime)

### Vraies subventions pour de fausses créations d'emplois

À Renault Cléon, sous prétexte qu'un futur nouveau moteur devrait remplacer progressivement des moteurs de génération plus ancienne fabriqués actuellement dans l'usine, la direction réclame des subventions pour, prétend-elle, plusieurs centaines de créations d'emplois, nécessaires à la production de ce nouveau moteur.

Mais, comme elle le reconnaît elle-même de façon interne, aucun emploi supplémentaire ne sera créé, puisque la montée en puissance de la nouvelle production s'accompagnera d'une baisse parallèle des productions actuelles. Il n'y aura donc que des transferts de postes à l'intérieur de l'usine.

Cela n'empêche pas Renault de réclamer haut et fort des subventions publiques pour 450 créations d'emplois dans un premier temps, puis 450 autres d'ici 2006. De la Communauté d'Agglomération d'Elbeuf au Fonds Européen pour le Développement Régional, en passant par le département de Seine-Maritime et la région Haute-Normandie, tout le monde mettrait la main à la poche pour un montant estimé à 9,53 millions d'euros (62,5 millions de francs)... pris dans la poche des contribuables.

Dans un courrier adressé à l'encadrement de l'usine, la direction se justifie : c'est légal, dit-elle en substance, et tout le monde le fait. Alors, pourquoi pas elle ! D'autant

qu'une usine espagnole du groupe a obtenu des subventions à hauteur de 19 % des investissements pour deux nouvelles fabrications, un moteur et une boîte de vitesses. Quand on sait qu'à chaque fois ce sont des centaines de millions d'euros d'investissements, ces 19 % sont loin d'être une aumône. Mais dans l'usine tout le monde est au courant que le « plan emploi 2004 » ne prévoit même pas de compenser les départs, en préretraite notamment.

C'est donc tout en diminuant le nombre d'emplois stables, et en continuant à recourir de façon importante au travail précaire, que Renault réclame presque 10 millions d'euros au titre de créations d'emplois. Ce sont les finances publiques, inexistantes lorsqu'il s'agit de créer ou maintenir des emplois publics indispensables, qui serviront à subventionner un patron privé qui revendique un bénéfice net de 1,177 milliard d'euros rien que pour le premier semestre 2003, en hausse de près de 32 %.

C'est une chose que Renault mente pour obtenir des subventions publiques. Mais le comble est que la majorité de gauche du Conseil régional ait voté pour. Les deux élus de Lutte Ouvrière, eux, ont évidemment voté contre.

Correspondant LO

## • Portugal

# Pour le droit à l'IVG

À l'occasion des fêtes de Noël, Maria do Ceu Ribeiro, une sage-femme portugaise incarcérée depuis janvier 2000 et condamnée à huit ans de prison ferme pour avoir pratiqué des avortements, a été graciée et devrait donc recouvrer la liberté.

C'est qu'au Portugal, tout comme en Irlande et en Pologne pour ne citer que des pays européens, géographiquement proches, l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est toujours considérée comme un crime et donc à ce titre passible de peines de prison. Le poids de l'Église catho-

lique y est encore tel que l'État dénie aux femmes cette liberté la plus élémentaire de choisir si elles veulent ou non avoir un enfant. Au Portugal comme en Pologne, l'IVG n'est autorisée qu'en cas de danger pour la santé de la mère, de malformation génétique de l'enfant ou de viol. Et, même dans ce dernier cas, elle est interdite en Irlande... Moyennant quoi, dans ces pays, des dizaines de milliers de femmes sont contraintes chaque année de recourir à des avortements clandestins, dans des conditions sanitaires effroyables pour celles qui, les plus dému-

nies, n'ont pas les moyens de s'offrir le voyage vers les pays où l'IVG est légalisée ou dépénalisée. Car aucune législation, aussi restrictive soit-elle, ne peut empêcher une femme qui l'a décidé de mettre fin à une grossesse qu'elle ne désire pas.

Il y a tout juste trente ans, en France, l'avortement tombait encore théoriquement sous le coup de la loi de 1920 qui punissait de lourdes peines de prison et de fortes amendes celles qui avortaient et ceux et celles qui les y aidaient. Et pourtant, selon les chiffres donnés par le ministère de la Justice lui-même, mille femmes avortaient clandestine-

ment... chaque jour ! Elles le faisaient dans des conditions abominables, avec toutes sortes de breuvages, de manipulations et autres queues de persil pour les plus pauvres (au cours de l'année 1974, trois cents femmes succombèrent des suites d'un avortement...) et grâce à l'aide d'amis médecins ou en se rendant dans un autre pays pour les mieux loties. Dans ce contexte d'hypocrisie notoire, il fallut qu'en 1971 trois cent quarante-trois femmes, dont des personnalités célèbres, des artistes, des écrivains, publient un manifeste où elles affirmaient publiquement avoir avorté, puis que

quelques mois plus tard trois cents médecins déclarent avoir pratiqué des avortements pour que finalement, en 1975, la loi de 1920, complètement caduque dans les faits, soit abolie et que l'IVG soit légalisée.

L'hypocrisie imposée par un ordre moral catholique d'un autre âge doit être combattue. Toutes les femmes doivent pouvoir décider seules de ce qu'elles font de leur grossesse. Et quand elles décident de l'interrompre, elles doivent pouvoir le faire dans les meilleures conditions sanitaires possibles.

Sophie GARGAN

## • Italie

# La procréation médicalement assistée, sous le voile du Vatican

Le Sénat italien vient d'approuver une loi sur la procréation médicalement assistée particulièrement réactionnaire. Selon cette loi, désormais, seuls les couples « stables » pourront avoir recours à la fécondation in vitro (FIV). Non pas que la loi leur impose de passer nécessairement devant le maire et le curé (quoique... puisque les couples non mariés devront apporter la preuve de leur stabilité !), mais elle rend obligatoire que les ovocytes et les spermatozoïdes utilisés pour une telle fécondation proviennent du couple stérile lui-même.

Donc, plus moyen pour une femme ou un homme dont les cellules reproductrices sont totalement défectueuses d'avoir recours à un don d'ovocytes ou de spermatozoïdes auprès d'une tierce personne, plus le droit pour eux d'avoir un enfant, alors que les progrès de la médecine les y autorisent. Et gare aux médecins qui enfreindraient la loi : ils encourent une suspension d'activité et une amende de 300 000 à 600 000 euros. Pourquoi ? Parce que, comme le déclarent les calotins qui applaudissent à la loi, « seule la fécondation homologue (au sein du couple) peut garantir aux enfants le droit de savoir qui leur a donné la vie » !

La loi prévoit aussi que, lors d'une FIV, il n'y ait pas plus de trois embryons produits, qu'ils soient tous implantés et qu'ils ne soient en aucun cas congelés

pour une tentative ultérieure. Cette mesure est carrément criminelle. En effet, lorsqu'une femme décide de recourir à la FIV, elle doit d'abord subir un traitement hormonal lourd et dangereux pour la santé, afin de produire plusieurs ovocytes. Ceux-ci sont ensuite fécondés « in vitro ». Puis, si la fécondation a eu lieu, les embryons qui en résultent un amas de cellules mesurant moins d'un dixième de millimètre sont implantés dans l'utérus de la femme. Comme plusieurs embryons peuvent être produits et qu'on n'en implante généralement pas plus de trois afin d'éviter les grossesses multiples, dangereuses pour la mère et pour l'enfant, on peut congeler les embryons surnuméraires, afin de pouvoir procéder, en cas d'échec, à une nouvelle implantation sans que la femme ait à refaire tout le parcours du combattant. Le pape et ses émissaires ont dit non et, donc, peu importent les souffrances des femmes qui devront à nouveau subir une stimulation hormonale suivie d'une ponction ovarienne. Tout cela au nom de l'idée d'un autre âge selon laquelle « la vie commence dès la conception », sans doute par introduction de l'âme dans l'enveloppe charnelle d'un ovule fécondé. Ils finiront bien par trouver une âme y compris dans les spermatozoïdes et alors, attention à l'interdiction de la masturbation !



Sous ces calottes, y a-t-il des embryons... de cervelles ?

Autre victoire des curés : l'interdiction du diagnostic pré-implantatoire. La loi interdit de mettre en œuvre les techniques actuelles qui permettent de savoir, lorsque le père ou la mère sont atteints d'une maladie génétique transmissible, si l'embryon est lui aussi porteur de cette maladie, au prétexte que, « en aucun cas, l'embryon ne peut être soumis à des manipulations génétiques »... Et donc, bien sûr, toute recherche sur les « embryons » que sont ces amas de cellules, issus des toutes premières divisions de l'ovule fécondé, est interdite.

En France, des débats du même ordre viennent d'agiter

l'Assemblée nationale, à l'occasion du vote en deuxième lecture des lois de bioéthique. Le don d'ovocytes et de spermatozoïdes n'a pas été remis en cause mais... les couples doivent apporter la preuve de deux ans de vie commune s'ils veulent bénéficier d'une FIV. Les embryons peuvent être congelés en vue d'une implantation ultérieure mais... si les recherches sur de tels embryons étaient initialement autorisées dans un cadre très restrictif, elles sont désormais interdites sauf dérogation... À croire que les parlementaires d'ici sont un peu plus hypocrites, ou simplement un tout petit peu moins proches de Rome.

« L'Italie se place à l'avant-

garde en Europe dans la défense de l'embryon », a déclaré, à propos de la nouvelle loi, un responsable de Forza Italia, le parti de droite de Berlusconi. C'est aussi au nom de la défense de l'embryon, de ses « droits » et du respect qui lui serait dû, que se mobilisent aujourd'hui les adversaires de l'IVG, qui n'ont pas supporté sa dépénalisation en Italie et sa légalisation en France. De loi réactionnaire en loi réactionnaire, la liberté se réduit peu à peu sous la pression directe du Vatican. Rien n'est jamais acquis et, partout, il faudra continuer à se battre pour maintenir ce que les femmes ont gagné par leur lutte.

S. G.